

# 2 0 2 3

R A P P O R T D E  
P E R F O R M A N C E  
E X T R A -  
F I N A N C I È R E

GENÈVE  
AÉROPORT



The logo for Geneva Airport features the word "GENEVE" in a large, bold, black, sans-serif font. A thin, light blue curved line is positioned above the "E"s. Below "GENEVE", the word "AÉROPORT" is written in a smaller, black, sans-serif font.

**GENEVE**  
AÉROPORT



# RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

## Sommaire

<i>Introduction du Directeur général</i>	p 05	<b>4. Santé et sécurité</b>	<b>p 61</b>
		4.1. Prévenir le risque d'un accident	p 64
		4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail	p 66
		4.3. Améliorer l'accessibilité des personnes souffrant d'un handicap visible ou non visible	p 68
<b>1. Périmètre et méthodologie</b>	<b>p 07</b>	<b>5. Performance sociale</b>	<b>p 71</b>
1.1. Éléments de méthodologie des indicateurs publiés	p 09	5.1. Attirer et fidéliser les collaboratrices et collaborateurs	p 74
1.2. Référentiels externes	p 10	5.2. Développer les compétences	p 75
1.3. Notations et indices ESG	p 11	5.3. Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect	p 76
<b>2. La durabilité au cœur de la stratégie de Genève Aéroport</b>	<b>p 13</b>	5.4. Améliorer la qualité de vie au travail et le bien-être du personnel	p 78
2.1. Chiffres clés de 2023	p 15	5.5. Promouvoir le dialogue social	p 79
2.2. Notre vision en matière de durabilité	p 16	<b>6. Performance de gouvernance</b>	<b>p 81</b>
2.3. Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies	p 24	6.1. Engagement des instances dirigeantes	p 82
2.4. Un dialogue ouvert avec les parties prenantes	p 26	6.2. Sous-traitance et fournisseurs	p 84
2.5. Identification et évaluation des principaux risques et opportunités en matière de durabilité	p 32	6.3. Actions en faveur du respect des droits humains	p 87
2.6. Notre modèle d'affaires	p 36	6.4. Prévention et détection de la corruption, des conflits d'intérêts et des pratiques anti-concurrentielles	p 89
2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité	p 38	<b>7. Création de valeur pour Genève et la Suisse</b>	<b>p 93</b>
<b>3. Performance climatique et environnementale</b>	<b>p 41</b>	7.1. Favoriser le développement économique du territoire	p 96
3.1. Politique générale et objectifs environnementaux	p 43	7.2. Gérer les enjeux sociaux en lien avec les activités de Genève Aéroport	p 98
3.2. Limiter les nuisances liées au bruit	p 44	<b>8. Annexes</b>	<b>p 101</b>
3.3. Maîtrise de l'énergie	p 46	8.1. Indicateurs de performance	p 102
3.4. Enjeux climatiques	p 48	8.2. Index du contenu de la norme GRI	p 114
3.5. Limiter l'empreinte environnementale des activités de Genève Aéroport (air, eau, sols et biodiversité)	p 52		
3.6. Gestion des ressources matérielles	p 56		
3.7. Accessibilité de la plateforme aéroportuaire	p 58		

A portrait of André Schneider, General Director of Geneva Airport, smiling and wearing glasses and a suit. He is standing in a modern airport terminal with a large glass and steel structure in the background. A sign in the background reads "Paris Lutetia C56-63" and "Baggage claim".

# La durabilité est au cœur de la stratégie de Genève Aéroport

**André Schneider**  
Directeur général

# Introduction du Directeur général

La durabilité est au cœur de la stratégie de Genève Aéroport et tend à trouver un équilibre durable entre le soutien pour l'économie et la Genève internationale et la limitation de l'impact sur l'environnement.

En vue d'atteindre cet équilibre, nous privilégions les défis suivants: absorber l'impact de la crise Covid et l'endettement nécessaire pour la surmonter, assurant ainsi notre capacité d'investissement; continuer de réduire le bruit et les émissions CO<sub>2</sub>; renforcer et étendre la connectivité intercontinentale; offrir aux passagers une expérience de qualité; répondre avec des infrastructures idoines aux besoins capacitaires et réussir notre transition énergétique. Afin d'assurer la pérennité, il est prévu d'augmenter nos revenus, de renforcer nos capacités d'aéroport et d'adapter l'évolution de nos coûts à la progression des affaires.

Cette stratégie doit également s'affiner et progresser avec nos parties prenantes en tenant compte de leurs attentes. Nous réalisons cela lors d'échanges réguliers avec ces dernières, en validant notre stratégie et ses objectifs prioritaires afin qu'ils soient alignés avec les propres enjeux des parties prenantes.

Au-delà d'une stratégie claire, qui met les préoccupations d'un développement durable au centre, il apparaît judicieux de mettre en avant les résultats de cette stratégie et de sa mise en œuvre. C'est l'objectif de ce rapport. Je me permets néanmoins de souligner des performances importantes atteintes durant l'année 2023 :

- **Durabilité** : l'obtention de la médaille d'argent EcoVadis;
- **Réduction du bruit** : un taux avoisinant un tiers des mouvements avec les avions de dernière génération (qui réduisent le bruit de 40 % et la consommation de kérosène de 15 %), suite à notre politique de facilitation financière;
- **Réduction d'émissions CO<sub>2</sub>** : un taux avoisinant 30 % des véhicules électriques sur le tarmac; la reconnaissance de notre politique de mobilité avec le label Ecomobile; des bus spéciaux pour les passagers tôt le matin, et des trains « très tôt le matin » provenant de l'arc jurassien;
- **Production d'énergie renouvelable** : la mise en production de 23'500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.
- **Gouvernance à la hauteur des défis** : notre mise en œuvre des mesures de prévention et de détection de la corruption et des conflits d'intérêts et nos efforts de conformité de nos fournisseurs et sous-traitants.

Ce rapport illustre comment la mise au centre de la durabilité dans notre stratégie a produit des résultats concrets et a permis à Genève Aéroport d'œuvrer à trouver cet équilibre entre le soutien pour l'économie et la Genève internationale et la limitation de son impact sur l'environnement et la population.



# 01

## **Périmètre et méthodologie**



Ce rapport constitue la déclaration de performance extra-financière prévue aux articles 964a-964c du Code des obligations (CO) dans lequel figurent de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Conformément aux réglementations en vigueur et dans un esprit de transparence avec ses parties prenantes, Genève Aéroport publie désormais de manière annuelle des données relatives aux questions

environnementales, notamment des objectifs en matière de CO<sub>2</sub>, des questions sociales, des questions de personnel, du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption. Des exemples sur les actions et les initiatives mises en place au titre des enjeux sociétaux, éthiques et environnementaux sont indiqués. Les données présentées dans ce rapport sont quant à elles fournies au point 8.2 de ce rapport.



# 1.1. Éléments de méthodologie des indicateurs publiés

---

## Année de référence

Les données annuelles relatives à la durabilité sont communiquées pour l'année calendaire précédant l'année de publication, c'est-à-dire 2023 dans le présent rapport, conformément au calendrier des rapports financiers. Il couvre donc la période d'activité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Les exceptions sont précisées en introduction des chapitres concernés de ce rapport. Elles concernent notamment les données extra-financières 2022 relatives à la performance climatique et environnementale (cf. point 3 du présent rapport). Les données 2023 seront connues au courant de l'année 2024 et seront transmises dans le prochain rapport extra-financier.

## Périmètre de déclaration

En règle générale et sous réserve des exceptions particulières précisées en introduction des chapitres concernés de ce rapport, Genève Aéroport déclare les données extra-financières au niveau de l'entreprise et concerne les 1'050 membres du personnel de Genève Aéroport qui assurent près de 200 fonctions différentes en 2023. Pour certaines données (ex. dépenses de mobilité), le périmètre de déclaration pris en compte est élargi à l'ensemble de la plateforme aéroportuaire, et non uniquement aux 1'050 membres du personnel.

## Contrôle interne

Ce rapport de performance extra-financière a été préparé avec l'appui de plusieurs Directions et services de Genève Aéroport - dont les Directions finances, ressources humaines, opérations, commercial et développement, infrastructures, ainsi que les affaires juridiques, le Service communication, le Safety Office et le Service environnement et développement durable. La cheffe de projets développement durable agit en tant que point de contact unique pour les questions relatives au rapport ou aux informations communiquées. Les données présentes dans ce document sont placées sous la responsabilité des fonctions précitées.

## Assurance externe

Un certain nombre de données de ce rapport a fait l'objet d'une assurance limitée externe. Cette pratique d'assurance externe a été mise en place au sein de Genève Aéroport pour l'exercice 2023. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport d'audit qui se trouve au point 8 de ce document.

## 1.2. Référentiels externes

Genève Aéroport considère que la transparence est un principe essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue. En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de *reporting* extra-financier au niveau international, Genève Aéroport veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de *reporting* communément utilisés en matière de durabilité :



**United Nations**  
Global Compact

Genève Aéroport suit les principes du Pacte mondial et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies adoptés en 2015. Genève Aéroport s'est engagé à contribuer aux 12/17 ODD par le biais de ses plans d'action de durabilité.



Le rapport est basé sur les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale de l'Organisation internationale de normalisation ISO 26000. Genève Aéroport adopte également d'autres directives ou certifications ISO notamment ISO 50001.



Genève Aéroport a préparé ce rapport en référence aux normes du Global Reporting Initiative (GRI) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le tableau de correspondance des indicateurs est disponible au point 8.2 de ce rapport.



Le Airport Operator Sector Supplement (AOSS) et le supplément du GRI pour les aéroports. Ce rapport se réfère également à ces indications de *reporting* qui couvrent quatre catégories : économique, environnement, social, et produit responsable.

## 1.3. Notations et indices ESG

---

### Médaille d'argent EcoVadis

En 2023, Genève Aéroport a été évalué, pour la première fois, par l'agence de notation EcoVadis sur ses pratiques en matière de gouvernance, d'impact social et environnemental. L'aéroport a obtenu une note de 60/100 et une médaille d'argent (top 15 % des entreprises évaluées). C'est une première étape pour continuer de progresser dans l'intérêt de l'aéroport, de ses parties prenantes et des générations futures.

### Notations non sollicitées

Genève Aéroport est régulièrement évalué par des instituts de notation. Genève Aéroport a obtenu le rapport de l'institut Inrate (notation C sur une échelle à douze niveaux de A+ à D-), ISS ESG (notation D- sur une échelle de A+ à D-) et d'Ethos (notation B- sur une échelle de A+ à C). Dans le cadre de la démarche de durabilité de l'aéroport, Genève Aéroport œuvre à améliorer l'évaluation qui est faite de la durabilité de ses activités par les instituts de notation. Vu que les projets de Genève Aéroport sont exposés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, les notations ESG peuvent constituer un outil important de gestion des risques pour tout investisseur externe.

### Autres distinctions en 2023

En mars 2023, l'entreprise a obtenu du canton de Genève le label Entreprise Ecomobile, valable

cinq ans. Ce label valorise les entreprises ayant mis en place un plan de mobilité pour leurs employés. Genève Aéroport fait partie des 12 entreprises ayant mis en place des actions concrètes : navettes personnel aéroport (NPA) circulant en dehors des horaires, subventions aux employés privilégiant la mobilité durable (marche à pied, vélo, transports publics), covoiturage, règles d'attribution pour les abonnements de parking, participation à « *Bike to work* », etc. Ces mesures, mises en place par Genève Aéroport, concernent les employés de toutes les sociétés actives sur le site aéroportuaire.

En 2023 également, Genève Aéroport a reçu officiellement la re-certification ACA 3+ délivré par l'Airports Council International (ACI) au terme de l'audit survenu en 2022. À présent, la phase de certification vers la validation supérieure ACA 4+ est en cours.

Enfin, la Direction générale de Genève Aéroport a exprimé en 2023 sa volonté qu'à l'avenir, y compris pour l'ambitieux projet CAP2030, tous les nouveaux bâtiments d'envergure devront obtenir au minimum le label DGNB niveau OR et toutes les rénovations d'ampleur au minimum le niveau ARGENT. DGNB est un label de construction durable très complet qui englobe de nombreux éléments allant notamment de la qualité de la planification à la gestion du bruit durant le chantier en passant par la minimisation des émissions de CO<sub>2</sub> ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).



*Image de la prairie située dans le périmètre de Genève Aéroport.*

# 02

## **La durabilité au cœur de la stratégie**





## 2.1. Chiffres clés de 2023

**97,8 %**

Participation à une formation  
en ligne sur la lutte contre la  
corruption, conflits d'intérêts  
et les fraudes

(contre 97,3 % en 2021)

**3<sup>e</sup>**

Plus grande centrale  
photovoltaïque du canton

**16**

Bus électriques  
rétrofités\* sur 30

(contre 14 véhicules en 2022)

**3'494**

MWh de production nette  
d'électricité renouvelable

(contre 2'329 MWh en 2022)

**60 %**

Pourcentage de  
femmes, membre de la  
Direction générale

(contre 40 % en 2020)

*\*Cette opération consiste à remplacer les moteurs diesel par des moteurs électriques, tout en conservant la structure du véhicule.*

## **2.2. Notre vision en matière de durabilité**

---

### **Nos engagements**

En réponse aux transformations sociétales, économiques, écologiques et climatiques, mais également aux attentes de ses parties prenantes et en accord avec ses objectifs stratégiques, Genève Aéroport a établi quatre engagements qui se retrouvent au sein de sa politique de développement durable :

#### **1. Offrir aux usagers des infrastructures et des services efficaces et durables :**

Offrir des infrastructures et des services de qualité, fiables, innovants, résilients, accessibles par tous, sûrs, confortables, au meilleur coût et répondant le plus possible aux besoins des usagers. Privilégier une utilisation durable des ressources naturelles et limiter les émissions de polluants et de gaz à effet de serre sur tout le cycle de vie des infrastructures et services afin de découpler la croissance des passagers des répercussions sur l'environnement.

#### **2. Préserver le cadre de vie et renforcer nos liens avec la région :**

Limiter les nuisances pour les populations riveraines, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air, et cultiver une relation de confiance basée sur la transparence et un dialogue respectueux et constructif. Favoriser le développement économique régional et créer des opportunités pour la société en développant les vols intercontinentaux et en valorisant le savoir-faire, la culture et les produits locaux. Développer des partenariats afin de contribuer à la résolution des défis sociaux, environnementaux

et économiques et poursuivre une politique de sponsoring active dans les domaines du sport, de la culture, du tourisme et du caritatif.

#### **3. Être un employeur attractif et responsable :**

Assurer un environnement de travail de qualité et des conditions de travail équitables, respectueuses, motivantes et veillant à la santé, la sécurité et au bien-être de tous les employés. Promouvoir l'insertion professionnelle et cultiver la diversité dans un environnement de travail inclusif favorisant la créativité et où les contributions de chaque individu sont reconnues et valorisées. Maintenir l'employabilité des collaborateurs et favoriser le développement de leurs compétences métiers, comportementales et en matière de développement durable en mettant en œuvre des programmes de formation et de sensibilisation adaptés.

#### **4. Mettre en œuvre des achats et partenariats responsables :**

Conduire des relations d'affaires loyales avec ses partenaires, en agissant de manière équitable et en prévenant les conflits d'intérêts et tout risque de corruption. S'assurer du respect des conditions légales de travail chez ses partenaires et favoriser des prestations et des produits écologiques et éthiques. Sensibiliser ses partenaires aux impacts socio-environnementaux et aux pratiques durables et les mobiliser pour l'atteinte des objectifs de durabilité.





## Notre stratégie et objectifs

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs découlent notamment de la Convention d'objectifs signée entre la République et canton de Genève et Genève Aéroport pour la période 2019-2024, selon l'article 7 de la base légale relative à la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) du 22 septembre 2017 (A 2 24). Ces objectifs découlent également de la stratégie définie avec le Conseil d'administration, qui se base sur la Vision 2040 adoptée en 2022 par le Conseil d'administration.

Parmi les points clés de la Convention, l'approche environnementale doit être résolument maîtrisée et la collaboration avec les communes riveraines et les associations de riverains renforcée dans une approche régionale. Le partenariat va aussi reposer sur la création d'une instance spécifique - concernant la façade sud de Genève Aéroport - composée de membres de l'État, de Genève Aéroport et des communes riveraines, pour coordonner les thématiques en lien avec la mobilité, l'urbanisation, les interfaces de l'aéroport et le développement économique.

La Convention d'objectifs traite de manière détaillée du volet de l'accessibilité terrestre, vu que Genève Aéroport (GA) est actuellement au cœur d'un vaste chantier d'infrastructures destinées à garantir une mobilité optimale pour le public. La gare de Cointrin, devant être directement reliée au Léman Express, renforce ainsi son rôle de pierre angulaire pour les différents développements urbanistiques dans le secteur. Outre la qualité de l'air, les conditions de travail ou la passation de marchés publics, la Convention traite de la thématique du bruit, concrétisant la volonté du Conseil d'État et des instances dirigeantes de Genève Aéroport de juguler les nuisances par une stabilisation, puis une réduction du bruit. Plusieurs mesures sont décidées (ex. interdire des décollages après 22h à l'exception de trois vols intercontinentaux par des avions de nouvelle génération; favoriser des avions présentant les meilleures performances acoustiques).

La stratégie adoptée par le Conseil d'administration s'articule autour de trois dimensions: sociétale, environnementale, et économique avec les objectifs suivants :



#### **Dimension sociétale**

- Développement d'une culture d'entreprise et managériale qui favorise l'esprit d'innovation dans les équipes.
- Nouvelles politiques, systèmes ou cadres de référence RH adaptés aux besoins de GA et attractifs pour les collaborateurs actuels et futurs.
- Augmentation du niveau de satisfaction des passagers et des compagnies aériennes grâce à de nouvelles infrastructures et des services qui rendent leur expérience plus fluide et efficace.
- Amélioration de nos relations avec les riverains grâce à la poursuite de nos mesures de réduction des nuisances et de la pollution, développant ainsi notre responsabilité en la matière.

#### **Dimension environnementale**

- Mise en œuvre du PSIA avec une meilleure gestion des vols après 22h et respect de la courbe de bruit cible.
- Le projet GeniLac permet d'atteindre le zéro net émissions de gaz à effet de serre (GES) de la plateforme (scopes 1&2, engagement d'atteindre en 2037)

- Les incitations financières permettent d'avancer vers le zéro net émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de l'industrie (scope 3, GA contribue activement vers cet objectif)
- Finalisation de l'insonorisation des bâtiments autour de l'aéroport.

#### **Dimension économique**

- Planification directrice pour une vision claire des futurs développements qui vise une amélioration continue de l'efficacité énergétique de la plateforme.
- Amélioration de nos fonds propres pour une meilleure pérennité économique à long terme.
- Programme de digitalisation avec l'introduction du « *yield management* » et des technologies *seamless* et automatisées tel l'enregistrement des bagages.

### Bruit

Nous visons à limiter les nuisances liées au bruit

### Gestion du bruit

Travailler avec le gouvernement et les partenaires aériens pour gérer et atténuer les impacts sonores des avions. Notamment gestion des créneaux/planification des mouvements d'aéronefs et modernisation de la flotte d'aéronefs.

Amélioration du rythme de réalisation du programme d'insonorisation.

---

### Environnement et climat

Nous visons à réduire notre empreinte environnementale et être plus efficaces sur la gestion de l'énergie, la gestion des déchets et de la mobilité

### Qualité de l'air

#### Assurer un approvisionnement en électricité 100 % renouvelable

- Électrification des véhicules – 30 % des véhicules et des engins circulant sur le tarmac sont actuellement électriques ou hybrides. Déploiement des bornes de recharge rapide sur le tarmac. Objectif de 90 % de véhicules et engins électriques d'ici à 2030
- Alimentation d'électricité garantie 100 % renouvelable
- Diminuer la consommation d'électricité
- Augmenter l'autoproduction d'électricité renouvelable
- Augmenter la part de solaire installé par rapport au potentiel total

#### Atténuation du changement climatique

- Renforcer la résilience face aux risques (physiques, stratégiques, opérationnels et de réputation) associés au changement climatique et agir pour réduire nos impacts
- Atteindre l'objectif zéro net émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la plateforme Genève Aéroport (scope 1 et scope 2) d'ici à 2037
- Contribuer activement pour atteindre l'objectif zéro net émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'ensemble de l'industrie (scope 3) d'ici à 2050
- Soutenir l'introduction de carburant d'aviation durable sur la plateforme d'ici à 2025

#### Gestion des déchets

- Réduire le volume des déchets d'année en année (par rapport au niveau de 2019)
- Réduire la quantité des déchets incinérables

#### Améliorer le tri des déchets

- Augmenter le taux de recyclage

### Gestion des ressources

- Rénover les bâtiments
- Labellisation DGNB au minimum niveau argent pour l'ensemble des rénovations d'envergure et niveau OR des nouveaux bâtiments
- Réduire la consommation de chaleur

### Gestion de l'eau

- Suivi et réduction effective de la consommation d'eau

### Mobilité

- Obtention du label Entreprise Ecomobile du canton de Genève
- Diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>
- Augmenter les parts modales d'une année sur l'autre
- Évolution des indemnités kilométriques

### Biodiversité

- Poursuivre la labellisation des surfaces végétalisées
  - Favoriser les surfaces de toitures végétalisées
- 

## Achats et partenariats responsables

Nous luttons contre la corruption et nous nous engageons à respecter nos critères de développement durable et d'éthique en affaires

### Achats et partenariats responsables

- Gérer de manière responsable notre chaîne d'approvisionnement, en travaillant avec les fournisseurs pour gérer efficacement les risques liés aux achats et aux partenariats responsables
- Augmenter le taux des marchés publics intégrant les principes de durabilité

### Alimentation durable

#### Augmenter la consommation de produits locaux labellisés GRTA pour les marchés de restauration attribués de gré à gré (indice GRTA)

- Augmentation annuelle de l'indice GRTA (moyenne annuelle totale)
- Réduire le pourcentage de gaspillage alimentaire (déchets évitables)

### Bien-être, conditions de travail et développement des compétences

Nous veillons au bien-être des équipes sur leur lieu de travail

#### Bien-être et conditions de travail

**Renforcer l'égalité salariale entre les sexes :** le seuil de différence de 5 % maximum est respecté entre hommes et femmes afin de prévenir toute discrimination salariale liée au sexe (LOGIB) :

- Répartition des cadres selon les sexes
- Réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes

#### Diminuer le taux d'absentéisme

- Réduire le taux d'absence hors maternité (pourcentage de jours non travaillés pour cause d'absence hors congé maternité)
- Réduire le taux d'absence par nature de l'absence

#### Prévenir les discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

- Adoption et communication/sensibilisation sur une charte en la matière

#### Développement des compétences

#### Permettre aux collaboratrices et collaborateurs de développer leurs compétences

- Augmenter le nombre de jours de formation par membre du personnel de Genève Aéroport
- 

### Engagement de la gouvernance

Nous collaborons avec l'ensemble des parties prenantes de Genève Aéroport

#### Dialogue avec les parties prenantes

Tenir compte des enjeux ESG au sein de la Direction (ex. comportement éthique en affaires, respect des droits fondamentaux, lutte contre la corruption, respect des règles garantissant des conditions commerciales équitables, transparence des processus et de décisions, etc.)

---

### Création de valeur

Nous veillons à créer de la valeur pour Genève et la Suisse

#### Développement économique et employabilité

Favoriser l'engagement d'apprentis

- Augmenter le nombre d'apprentis total (soins et hors soins)
- Augmenter le taux d'apprentis sur l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs exerçant des métiers faisant l'objet de CFC



## 2.3. Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

---

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ont pour but de protéger la planète, de faire reculer la pauvreté et de promouvoir la paix et la justice dans le monde entier à l'horizon 2030.

Genève Aéroport structure sa démarche de durabilité autour de 12 objectifs globaux auxquels Genève Aéroport s'est engagée à contribuer dès 2016. Les plans d'action de Genève Aéroport contribuent à ces objectifs, directement ou indirectement, et pour l'ensemble des parties prenantes de l'aéroport.

Les détails sur les Objectifs de développement durable dans le contexte de nos activités aéroportuaires sont référencés tout au long de ce rapport et disponibles sur notre site internet. Les chapitres du présent rapport sont ainsi structurés en fonction des 12 ODD significatifs pour Genève Aéroport.



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**1** PAS DE PAUVRETÉ

**2** FAIM «ZÉRO»

**3** BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**4** ÉDUCATION DE QUALITÉ

**5** ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

**6** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

**7** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

**8** TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

**9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

**10** INÉGALITÉS RÉDUITES

**11** VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

**13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**14** VIE AQUATIQUE

**15** VIE TERRESTRE

**16** PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

**17** PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



## 2.4. Un dialogue ouvert avec les parties prenantes

---

Genève Aéroport met en place des démarches de dialogue basées sur la concertation et l'implication des parties prenantes pour développer avec elles des relations constructives et transparentes sur les enjeux de durabilité. Ce dialogue contribue à l'identification des principaux risques et impacts des activités de l'aéroport, et plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des tendances et des attentes sociétales principales de chacune des grandes catégories de parties prenantes.

Genève Aéroport entretient un dialogue permanent avec ses membres du personnel, ses principaux partenaires, les autorités et les représentants de la société civile et économique par le biais de différentes commissions, comités d'entreprises, groupes de travail, séances d'information et d'échange.

Des enquêtes et des sondages sont réalisés périodiquement afin de mesurer le degré de satisfaction des membres du personnel et des utilisateurs de l'aéroport. Tous ces échanges permettent de mieux comprendre les attentes et les préoccupations envers Genève Aéroport. Ils favorisent la recherche de solutions équilibrées. Depuis de nombreuses années, la richesse du dialogue repose sur la diversité des acteurs impliqués ainsi que sur les nombreuses publications de Genève Aéroport.

Nos parties prenantes ont des intérêts, des attentes et des interactions différentes avec l'aéroport, qui informent des enjeux liés à la durabilité que nous considérons comme importants.

## Collaboratrices et collaborateurs

---

### Principales parties prenantes

- 1'050 membres du personnel (2023)
  - Instances représentatives du personnel
  - Commission consultative du personnel, syndicats et diverses associations de membres du personnel
- 

### Principales modalités de dialogue

- Enquêtes et questionnaires
  - Négociation, concertation, consultation ou information des instances représentatives du personnel
  - Signature d'accords
  - Traitement des alertes
  - Séances d'information aux collaborateurs
- 

### Principaux outils et cadres du dialogue

- Enquête Qualintra : en 2023, 82 % du personnel a participé à l'enquête
  - Processus de lanceurs d'alerte en cas de soupçon de fraude et/ou d'atteinte à la personnalité : le processus a été mis à jour en 2023 avec mise en œuvre de la protection des lanceurs d'alerte (LPLA)
- 

### Principales entités/équipes impliquées

- Direction générale
  - Direction ressources humaines
  - Service environnement et développement durable
  - Service communication
- 

### Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées

- Santé et sécurité au travail
- Bien-être au travail, durée du travail, organisation du travail
- Rémunération et avantages sociaux
- Formation, employabilité et compétences, mobilité interne au sein de GA
- Égalité des chances, diversité
- Dialogue social
- Respect des droits humains sur le lieu de travail
- Responsabilité sociale et environnementale

## Clients

---

### Principales parties prenantes

- Compagnies aériennes
  - Aviation d'affaires
  - Passagers et utilisateurs des services de Genève Aéroport
- 

### Principales modalités de dialogue

- Relations commerciales
- Partenariats techniques et commerciaux
- Enquête de satisfaction, plaintes et réclamations

---

### Principaux outils et cadres du dialogue

- Enquêtes annuelles de satisfaction clients (la dernière en 2021)
- Baromètre de notoriété et d'image
- Traitement des plaintes et réclamations

---

### Principales entités/équipes impliquées

- Direction commerciale & développement
- Direction opérations
- Direction technologies
- Direction infrastructures
- Service environnement et développement durable
- Service communication

---

### Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées

- Santé et sécurité des passagers et utilisateurs de la plateforme aéroportuaire
- *Sustainable Aviation Fuel* (SAF) pour tendre vers le zéro net émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2050 (scope 3)
- Programme insonorisation en lien avec les redevances bruit
- Remplacement de la flotte par des avions de dernière génération
- Retard des vols après 22h (*Quota Counts*)
- Gestion de la mobilité
- Prix de l'énergie
- Digitalisation des services

## Partenaires et fournisseurs

---

### Principales parties prenantes

- Réseau de plus de 1'600 fournisseurs et sous-traitants
- Concessionnaires aéronautiques
- Concessionnaires commerciaux
- Prestataire énergétique (SIG)
- Instances (police, CGFR, douanes)

---

### Principales modalités de dialogue

- Choix
- Appel d'offres
- Contractualisation
- Sensibilisation

---

### Principaux outils et cadres du dialogue

- Principes de la Charte achats responsables
- Organisation autour de la charge des véhicules électriques sur le tarmac

---

**Principales entités/équipes impliquées**

- Direction commerciale & développement
- Planification stratégique, coordination projets et achats
- Relations extérieures (affaires publiques et aéronautiques)
- Secrétariat général et affaires juridiques
- Direction infrastructures
- Service environnement et développement durable

---

**Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées**

- Environnement dans la chaîne d'approvisionnement
- Soutien au développement économique des PME
- Respect des conditions contractuelles et des délais de paiement
- Atteindre les 90 % de véhicules électriques sur le tarmac d'ici à 2030
- Gestion des déchets

---

**Riverains et société civile**

---

**Principales parties prenantes**

- Riverains et associations
- Médias
- ONG
- Universités et centres de recherche

---

**Principales modalités de dialogue**

- Gestion de projet
- Interpellations et alertes
- Coopération
- Partenariats

---

**Principaux outils et cadres du dialogue**

- Évaluation des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance à travers la mise à jour de notre matrice de matérialité
- Gestion des plaintes des communautés riveraines
- Programme de sponsoring

---

**Principales entités/équipes impliquées**

- Direction générale
- Service environnement et développement durable
- Service de communication
- Relations extérieures (affaires publiques et aéronautiques)
- Contrôle qualité, SCI, risques et compliance

---

**Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées**

- Climat dont la qualité de l'air
- Gestion du bruit
- Emploi
- Développement économique

## Autorités publiques

---

### Principales parties prenantes

- Autorité fédérale
  - État de Genève et France voisine (Parlement et administration)
  - Communes riveraines
- 

### Principales modalités de dialogue

- Accords et autorisations
  - Gestion de projet
  - Coopération
  - Partenariats
- 

### Principaux outils et cadres du dialogue

- Programme de partenariat des Établissements publics autonomes (EPA) avec le canton de Genève
  - Commission consultative
- 

### Principales entités/équipes impliquées

- Direction générale
  - Service environnement et développement durable
  - Affaires extérieures (affaires publiques et aéronautiques)
  - Secrétariat général et affaires juridiques
  - Direction finances
- 

### Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées

- Changement climatique
- Protection de l'environnement
- Développement économique
- Gestion du bruit
- Gestion de la mobilité
- Gestion des déchets
- Achats responsables et respect des règles garantissant des conditions commerciales équitables
- Transparence des processus et des décisions
- Alimentation durable
- Enjeux de sécurité

## Acteurs économiques et entreprises

---

### Principales parties prenantes

- Investisseurs institutionnels et banques
  - Agences de notation extra-financière (rating ESG)
  - Agences de notation financière
  - Milieux économiques (PME et grandes entreprises)
  - Milieux du tourisme
- 

### Principales modalités de dialogue

- Enquêtes et questionnaires
  - Rencontres individuelles ou collectives
  - Rapports des agences de notation et analystes (financiers et/ou ESG)
- 

### Principaux outils et cadres du dialogue

- Des rencontres et des discussions régulières et continues organisées (relations bilatérales) dont des échanges spécifiques avec des agences de notation sur le sujet de la finance durable en 2023
- 

### Principales entités/équipes impliquées

- Direction générale
  - Direction finances
  - Service environnement et développement durable
  - Secrétariat général et affaires juridiques
  - Contrôle qualité, SCI, risques et *compliance*
  - Relations extérieures (affaires publiques et aéronautiques)
- 

### Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées

- Gouvernance d'entreprise
- Performance financière et extra-financière
- Gestion des risques opérationnels, financiers et ESG
- Transparence
- Cadre de *reporting* ESG

## 2.5. Identification et évaluation des principaux risques et opportunités en matière de durabilité

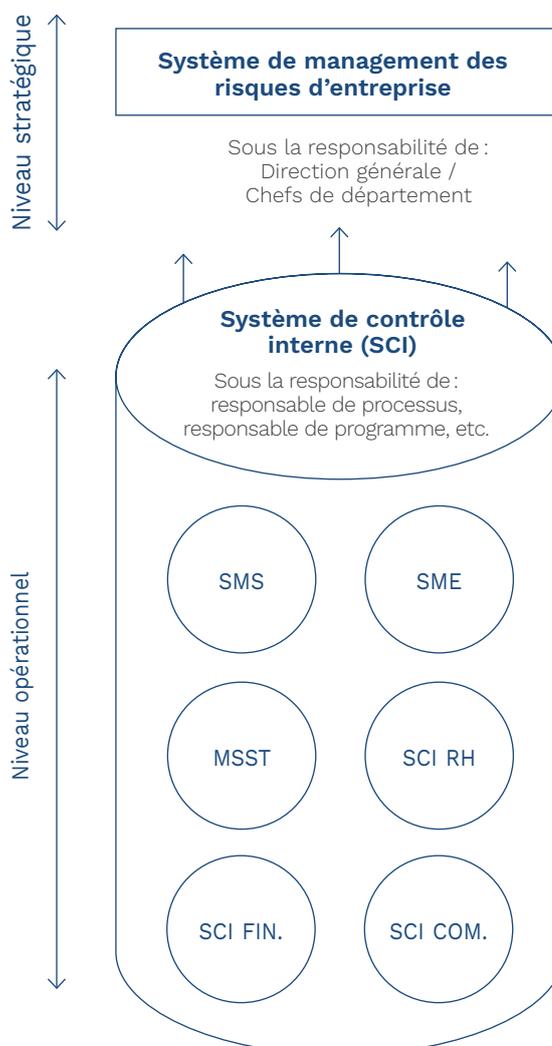
### Système de gestion des risques

Genève Aéroport a mis en place un système de gestion des risques intégré et transversal à l'organisation qui est constitué du système de contrôle interne (SCI) et de la gestion des risques d'entreprise.

Le SCI est documenté au niveau des processus clés de l'entreprise. Il vise à s'assurer que les risques inhérents, dont les risques de durabilité, sont maîtrisés et que des plans d'actions supplémentaires sont définis le cas échéant.

L'ERM a quant à lui pour objectif d'identifier, d'évaluer et de traiter méthodologiquement tous types d'événements (endogènes ou exogènes) susceptibles d'avoir un impact négatif sur les activités de GA, à un instant T, et de définir une stratégie de traitement (incl. plans d'actions) en fonction de l'appétence au risque de Genève Aéroport. Cette analyse se base sur une méthodologie propre à l'entreprise, dont une matrice d'évaluation qui intègre quatre catégories d'impacts (stratégique, opérationnelle, financière, juridique) et sept sous-catégories d'impacts (stratégie, réputation/image, sécurité, perturbation des activités et/ou qualité de service, environnement, matérialité, non-conformité).

### Gestion des risques intégrés



## Mise à jour de la matrice de matérialité

En novembre 2023, Genève Aéroport a conduit sa troisième matrice de matérialité en interrogeant ses parties prenantes internes et externes, à savoir : les membres du personnel, les clients, les partenaires et fournisseurs, les riverains, les autorités publiques, les acteurs économiques, et les membres de la Direction et du Conseil d'administration de GA.

Cette analyse a été reliée aux normes principales de durabilité et notamment aux lignes directrices ISO 26000 et aux normes du *Global Reporting Initiative* (GRI) et à ses normes spécifiques au secteur de l'aviation (AOSS G4 DMA) afin de prioriser les enjeux de durabilité. L'aéroport a intégré quatre nouvelles questions matérielles : « Finance durable », « Trafic d'animaux », « Anticipation au changement climatique » et « Cybersécurité ». La liste des 32 questions matérielles et des parties prenantes de Genève Aéroport a été consolidée en coordination avec un comité transversal de durabilité en prenant en compte la capacité d'influence des différents acteurs. Le processus a été validé par la Direction générale, puis présenté au Conseil d'administration de Genève Aéroport. Au total, 182 parties prenantes ont été consultées durant six semaines, entre novembre et décembre 2023.

Suite à cette consultation, les résultats, classés par ordre d'importance, ont fait l'objet d'une cartographie. Ces résultats illustrent les enjeux de durabilité prioritaires pour Genève Aéroport.

La matrice ci-après montre les résultats de l'analyse qui peuvent être résumés en trois principales attentes des parties prenantes :

### 1. Piloter l'action pour le climat en agissant aux côtés de nos partenaires :

Genève Aéroport poursuit ses efforts pour améliorer l'offre de mobilité durable, la qualité de l'air, la gestion du bruit et réduire son empreinte carbone. Le bilan carbone que Genève Aéroport met en œuvre permet de déterminer les postes d'émissions sur lesquels l'aéroport peut avoir un impact.

### 2. La santé et la sécurité du personnel est

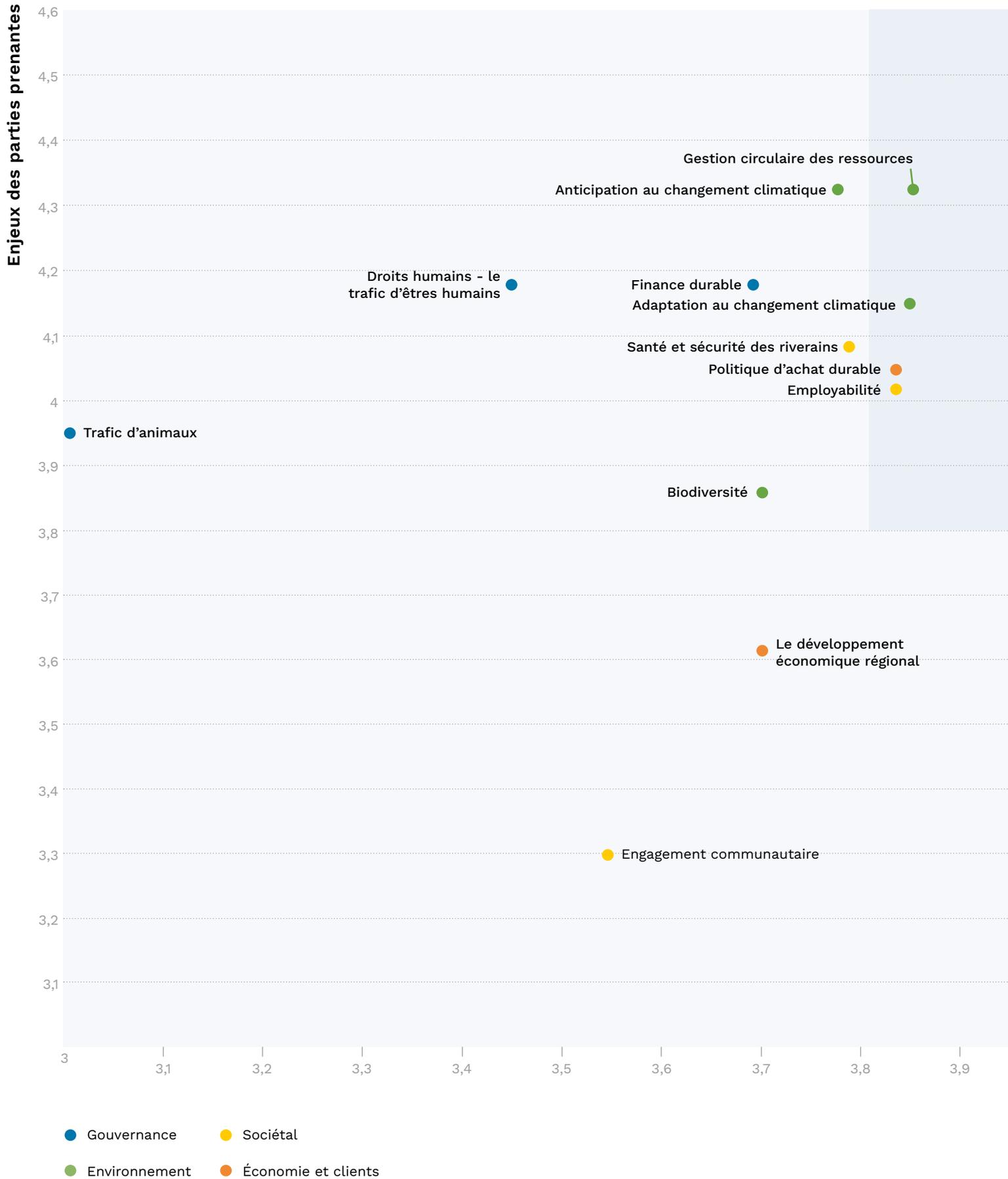
l'enjeu sociétal le plus important toutes parties prenantes confondues. C'est souvent ce que l'on attend en premier d'un employeur, ce qui explique l'importance des directives Qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE) et des différentes formations que l'aéroport peut proposer aux membres du personnel.

### 3. Être un acteur responsable :

La Direction doit se montrer exemplaire dans son engagement en faveur de la durabilité et cela doit se refléter dans la stratégie de l'organisation. Genève Aéroport doit pouvoir intégrer de manière transverse les enjeux de durabilité, définir des objectifs clairs accompagnés d'indicateurs adéquats. Par ailleurs, lutter contre la corruption, les conflits d'intérêts et les pratiques concurrentielles déloyales sont des questions essentielles au regard de la loi, mais aussi en tant qu'organisation exemplaire aussi bien pour ses employés que pour ses parties prenantes externes.

Sur cette base, de nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs de durabilité à moyen et à long terme sont en cours de définition. Les mesures à prendre pour gérer ces enjeux importants et tout impact connexe seront abordées dans le rapport de durabilité de l'exercice 2024.

# Matrice de matérialité





Enjeux des dirigeants de Genève Aéroport

- Enjeux cruciaux
- Enjeux importants
- Enjeux à suivre de près

## **2.6. Notre modèle d'affaires**

---

Genève Aéroport est l'un des trois aéroports nationaux et constitue un élément central de l'infrastructure aéronautique suisse. Il relie la Suisse au réseau de transport aérien international et s'adapte en conséquence.

Genève Aéroport est un établissement public autonome du canton de Genève. Sa mission et son fonctionnement sont définis dans la Loi sur l'aéroport international de Genève (LAIG, H 3 25) et son Règlement d'application (RAIG). Le cadre d'exploitation est défini dans la concession de 2001, qui destine Genève Aéroport au trafic national, international et intercontinental selon les dispositions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les règles de l'Union européenne, ainsi que le Plan

sectoriel d'infrastructures aéronautiques (PSIA) pour Genève Aéroport adopté en 2018. Cette concession a été renouvelée le 31 mai 2001 pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2001 au 31 mai 2051. Le PSIA a été adopté pour une période allant jusqu'en 2030. L'exploitation est régie par un règlement d'exploitation, approuvé en 2001 par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

En 2022, le Conseil d'administration a adopté une Vision 2040 et une stratégie 2030. Ces dernières vont également influencer le modèle d'affaires. Dans ce cadre la Direction générale a défini cinq objectifs stratégiques : l'opérabilité de la plateforme, la satisfaction de la clientèle, la pérennité économique, la gestion de l'humain et des compétences et l'affirmation



de l'identité responsable. Ces cinq piliers sont indissociables de deux autres objectifs transversaux : l'esprit d'innovation et la volonté de développement durable.

Genève Aéroport génère des revenus aéronautiques (redevances, atterrissages et passagers, etc.), 58,7 % du chiffre d'affaires, et des revenus non aéronautiques (parkings, gestion domaniale, commerces, publicité, e-services, etc.), 41,3 % du chiffre d'affaires. Les revenus aéronautiques sont définis et cadrés par l'ordonnance sur les redevances aéroportuaires. Cette ordonnance définit aussi l'utilisation d'une partie des revenus non aéronautiques dans le calcul des redevances aéroportuaires et des revenus non aéronautiques (parkings, gestion domaniale, commerces, publicité, e-services, etc.).

L'entreprise emploie en 2023, 1'050 collaboratrices et collaborateurs qui assurent près de 200 fonctions différentes.

Au niveau de ses activités, de sa chaîne de valeur et de ses relations d'affaires, Genève Aéroport est relié à 148 destinations régulières, opérées par 54 compagnies aériennes. Surtout

orienté vers le trafic point à point, l'aéroport relie principalement Genève aux grandes capitales et villes du continent européen et, notamment, les grandes plaques tournantes que sont Londres, Amsterdam ou encore Francfort. L'aéroport dessert également des destinations intercontinentales à l'instar de New York, Washington, Montréal et les grands hubs d'Istanbul et du Golfe persique, ainsi que la Chine et l'Afrique. La description de la chaîne d'approvisionnement de Genève Aéroport, y compris les entités en aval et ses activités, sera transmise de manière plus précise lors du rapport extra-financier de l'exercice 2024.

Genève Aéroport constitue ainsi le centre de gravité d'une vaste région transfrontalière dans laquelle réside une population d'environ 6,5 millions de personnes. Il est un facteur d'attractivité décisif pour les multinationales et la dimension internationale de la plateforme, acquise immédiatement après la Seconde Guerre mondiale. Cela en a également fait le moteur du développement de la Genève internationale, qui héberge aujourd'hui un siège européen de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG).



## 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité

---

### Contrôle par les instances dirigeantes

#### Le Conseil d'administration

L'administration de Genève Aéroport est confiée, selon la loi H.3.25 (LAIG), au Conseil d'administration. Pour la législature 2018–2024 (allant du 01.12.2018 au 31.01.2024), son Conseil d'administration comptait 22 membres en 2023. Le Conseil d'administration peut instaurer des commissions en son sein dans tous les domaines relevant de sa compétence. Les commissions du Conseil d'administration sont :

- (a) Commission audit et finances (CAF);
- (b) Commission développement et aéroportuaire (CDA);
- (c) Commission infrastructures (CI);
- (d) Commission administration et ressources humaines (CARH).

Le rôle de chacune des quatre commissions précitées est énoncé à l'Annexe 1 du Règlement d'organisation et de gouvernance de l'Aéroport international de Genève, entrée en vigueur le 11 octobre 2022.

Le Conseil d'administration peut en tout temps créer d'autres commissions ou décider de supprimer l'une des commissions existantes ou d'en modifier le dicastère.

- ▶ Le Conseil d'administration approuve la stratégie de durabilité de Genève Aéroport.
- ▶ Il est informé de manière trimestrielle sur les progrès en matière de durabilité.

## La Direction

La Direction de Genève Aéroport est quant à elle composée de sept directeurs et est organisée autour de deux unités d'affaires :

- L'unité opérationnelle englobe notamment la sûreté, la sécurité, les flux passagers, avions, bagages.
- L'unité commerciale touche aussi bien le segment aéronautique (par ex. redevances) que non aéronautique. Ce dernier inclut notamment les concessions commerciales (ex. magasins, bars et restaurants), la gestion immobilière, les revenus parking et le fret.

Ces deux unités sont soutenues par quatre Directions : Ressources humaines, finances, technologie et infrastructures. Par ailleurs, l'équipe de Direction élargie est renforcée par les Services communication et environnement & développement durable. La Direction est accompagnée et soutenue par un Secrétariat général.

- ▶ La Direction valide la stratégie de durabilité et l'alignement avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, avec la stratégie et vision générale de Genève Aéroport définies par le Conseil d'administration.
- ▶ Elle challenge et surveille la performance globale en matière de durabilité et le progrès des performances extra-financières.
- ▶ La durabilité est un point récurrent de l'ordre du jour des séances hebdomadaires de la Direction générale.

La cheffe du Service environnement et développement durable (EDD), membre associé de la Direction générale, est responsable du développement et du pilotage de l'approche de durabilité et de ses principales stratégies sectorielles dans une logique d'amélioration continue. Le service EDD est composé de trois pôles : durabilité, environnement et protection contre le bruit. Ses membres œuvrent à l'intégration des enjeux du développement durable dans les projets et activités de Genève Aéroport. Ils veillent également à ce que l'aéroport et ses partenaires remplissent leurs obligations

et leurs engagements. Ils constituent une source d'expertise en matière de durabilité au sein de l'entreprise et travaillent en collaboration avec l'ensemble des départements pour fournir les supports techniques nécessaires.

Esquissée en 2023, notre gouvernance en matière de durabilité reposera en 2024 sur deux instances majeures :

- Notre Comité de pilotage de la durabilité (stratégique), qui supervisera notre politique en termes de durabilité.
- Notre Comité de pilotage ESG (opérationnel), qui veillera à mettre en œuvre la stratégie, les programmes, les politiques et les objectifs de durabilité de Genève Aéroport.

Ces deux comités seront composés de membres provenant de l'ensemble de nos activités, Directions et services. Les deux comités rendront compte à la Direction, qui rendra compte au Conseil d'administration. Le Comité de pilotage de la durabilité se réunira tous les semestres, ou plus souvent si nécessaire, et le Comité de pilotage ESG se réunira tous les deux mois. Nous passerons en revue nos politiques de durabilité au moins une fois par an et les mettrons à jour si nécessaire. Le Conseil d'administration sera informé de toutes les nouveautés, modifications et suppressions relatives à ces politiques.

## Le pôle durabilité

- ▶ Coordonne la stratégie et les performances en matière de durabilité
- ▶ Gère les programmes de durabilité
- ▶ Dirige les relations entre les parties prenantes internes et externes.
- ▶ Met en place des mesures pour faire progresser les connaissances et compétences de l'organe de gouvernance le plus élevé en matière de durabilité. Par exemple, en septembre 2023, une table ronde a été organisée pour évoquer les impacts de l'aviation actuelle ainsi que les perspectives de mener l'aviation vers davantage de durabilité (cf. point 7.2. du présent rapport).



# 03

## **Performances climatique et environnementale**





Les activités de Genève Aéroport induisent des risques environnementaux pour lesquels l'aéroport développe une politique de gestion structurée.

Dans ce contexte, l'aéroport a identifié ses principaux risques environnementaux :

- les risques liés au bruit (pollution sonore et programme d'insonorisation);
- les risques accidentels de pollution dans les milieux naturels (produits toxiques et produits de dégivrage);

- les risques liés à la pollution de l'air (émissions de gaz à effet de serre (GES);

- les risques environnementaux associés à la production de déchets.

Ces derniers sont gérés selon le processus de gestion des risques de Genève Aéroport (cf. point 2.5 du présent rapport).

## 3.1. Politique générale et objectifs environnementaux



Conformément à sa politique environnementale, Genève Aéroport considère le respect de l'environnement et de la nature comme l'une de ses priorités. Genève Aéroport veille à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol), sa gestion des déchets, son utilisation de ressources naturelles et ses impacts sur la biodiversité. Genève Aéroport adopte, dans ce domaine, conformément à son principe d'action, une démarche de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers.

Dans cette optique, le Service de l'environnement et développement durable (EDD) coordonne le déploiement de la politique environnementale à travers la définition et le suivi de la mise en œuvre du cadre de référence interne. Il veille au respect des réglementations locales applicables, des exigences internes et des engagements complémentaires de l'aéroport. Des instances de pilotage de l'aéroport animées par la Direction du service EDD sont chargées de :

- suivre les performances environnementales de Genève Aéroport, qui sont revues annuellement par l'aéroport et font l'objet d'objectifs d'amélioration fixés sur des périodes pluriannuelles;
- traiter, en collaboration avec les Directions et les services, les différentes thématiques concernant l'environnement dont ils ont la charge;
- promouvoir les normes internes à faire appliquer par les entités opérationnelles de l'aéroport.

## **3.2. Limiter les nuisances liées au bruit**

Genève Aéroport, conscient de sa situation urbaine, s'efforce depuis plusieurs années de réduire son empreinte sonore, tout en répondant efficacement à la demande de voyages des populations, des entreprises et des organisations de la région, et remplissant ainsi sa mission d'aéroport national. Cette réduction a d'ailleurs été consacrée dans le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) avec une réduction en surface exposée de quelque 20 %. Genève Aéroport poursuit, par ailleurs, son programme d'insonorisation des bâtiments des riverains les plus exposés afin de les protéger contre le bruit aéronautique.

### **Stratégies pour limiter l'empreinte sonore**

#### **Stabilisation de l'exposition au bruit**

Le territoire exposé au bruit détermine la marge de développement maximal du bruit lié au trafic aérien (carte 1 fiche PSIA). La courbe de bruit à moyen terme est contraignante pour les autorités et l'exploitant. Elle correspond au développement prévu de l'aéroport à moyen terme. Elle est inscrite dans l'état de « coordination réglée ».

Le bruit admissible (art. 37a de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit, OPB), avec ses

effets juridiques selon l'OPB (bruit en vol annexe 5 OPB), est en recours dans le cadre de la procédure de demande d'approbation des plans et de modification du règlement d'exploitation de Genève Aéroport.

En effet, ce bruit admissible doit se trouver à l'intérieur du cadre défini par le territoire exposé au bruit qui figure sur la carte 1 dans la fiche PSIA, à savoir la courbe de bruit à moyen terme fixée en « coordination réglée ».

#### **Réduire l'exposition au bruit**

Le territoire exposé au bruit détermine la marge de développement maximal du bruit lié au trafic aérien (carte 1 fiche PSIA).

La courbe de bruit à long terme « 2030 », dite courbe cible, représente le scénario d'exposition au bruit pour le long terme à l'horizon 2030. L'exploitant met en place les mesures nécessaires afin d'y parvenir.

#### **Actions pour limiter l'empreinte sonore**

Les courbes de l'empreinte sonore de 2023 ne sont pas encore connues. Leur publication intervient en fin de semestre après l'année observée.

Pour l'année 2022, le trafic retrouve un volume comparable aux années avant la pandémie de Covid-19. L'empreinte sonore 2022 respecte les cadres de référence du PSIA, plafond et cible. Elle est supérieure à celui du nouveau bruit admissible pour la deuxième heure de la nuit (23 heures – minuit).

Le trafic de l'année 2022 est caractérisé par l'augmentation significative des départs après 23 heures, due aux retards affectant les rotations, générés principalement par la saturation du réseau aérien international. Ces départs tardifs sont la raison principale de l'augmentation des immissions nocturnes.

Pour répondre à ces situations nocturnes, plusieurs actions opérationnelles ont été prises. En collaboration avec Skyguide, les départs avant 22h00 sont priorisés par rapport aux arrivées.

Genève Aéroport a participé à un projet de recherche avec Eurocontrol afin d'identifier en amont des retards nocturnes et d'inciter les partenaires à effectuer des changements.

Un nouveau levier est en phase de préparation : la mise en place d'un système de quotas avec sanctions dès janvier 2025. Volontairement déjà en 2023, grâce à l'outil en phase de test, quelques compagnies ont monitoré leurs départs nocturnes et anticipé ce système de quotas en modifiant leurs horaires de vols en fin de journée pour éviter des retards de décollage.

### **Poursuite du renouvellement de la flotte de dernière génération**

Depuis 2021, Genève Aéroport incite financièrement les compagnies à voler avec des avions les moins bruyants<sup>1</sup> ou de dernière génération<sup>2</sup> permettant une réduction de bruit et de kérosène.

La proportion de ce type d'avions a continué de croître de manière constante, à l'exception des années de crise sanitaire pour atteindre 32,53 % sur des mouvements pour les lignes charter en 2023 (contre 24,95 % en 2022).

### **Le programme d'insonorisation**

Genève Aéroport a mis en place en 2003 un programme d'insonorisation des bâtiments à proximité de l'aéroport, doté d'un budget conséquent financé par les redevances prélevées auprès des compagnies aériennes. Elle est modulée en fonction de la classe de bruit de chaque appareil, perçue à chaque atterrissage. Une redevance supplémentaire pour les décollages après 22 heures est également appliquée. Le fonds environnement dédié principalement à l'insonorisation des logements est bien doté et a été peu utilisé pendant la durée de la pandémie. La perception de cette redevance a été suspendue temporairement pour 2021, 2022 et 2023. Elle est rétablie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La dépense totale dédiée pour l'ensemble de ce programme (2004-2023) est de 60,84 millions de francs à ce jour.

Aujourd'hui, plus de 4'184 logements franco-suisse ont déjà bénéficié de ce programme d'insonorisation entre 2004 et 2023. L'objectif actuel est de continuer à s'engager dans la protection des riverains.

Le programme se poursuit avec une action de communication plus soutenue - site, dépliant, etc. - auprès des communes et des riverains afin de mieux faire connaître le programme auprès des propriétaires éligibles.

<sup>1</sup> Correspondant jusqu'à 40 % moins de bruit et 15 % moins de consommation de kérosène.

<sup>2</sup> Classe 5 pour les avions code C (exemple A220, A320 ou A321 Neo) et classe 4 pour les avions code E (A350, A330 Neo ou B787)

## 3.3. Maîtrise de l'énergie



*Le périmètre de ce chapitre concerne l'ensemble de la plateforme aéroportuaire.*

Genève Aéroport se préoccupe de sa consommation énergétique et de ses émissions de CO<sub>2</sub> des scopes 1 et 2 depuis de nombreuses années. Dès 2005, GA inscrit la « Maîtrise de la consommation d'énergie et des ressources naturelles » dans la politique environnementale. Dès 2008, GA étend son périmètre aux partenaires de la plateforme en créant l'accompagnement WATTelse pour fédérer et aider les entreprises de la plateforme à réduire leur consommation et gagner en efficacité énergétique (scope 1 et 2 des partenaires). En 2016, GA prend des engagements supplémentaires ambitieux en rejoignant le programme Exemplarité énergie et climat de la Confédération (EEC).

En parallèle, GA a progressivement identifié et augmenté la criticité des risques d'augmentation des coûts de l'énergie, de pénurie d'énergie et du risque de ne pas atteindre ses objectifs de transition énergétique plus récemment identifiés en 2023. Le système de management de l'énergie GA certifié ISO 50001 depuis 2017 répond aux risques d'entreprise et s'appuie fortement sur les opportunités de développement des énergies renouvelables sur le site aéroportuaire (grandes surfaces de toitures avec un potentiel solaire photovoltaïque important, développement des réseaux structurants de Genève et notamment du réseau GeniLac).

La stratégie de transition énergétique GA suit les principes Negawatt: sobriété, efficacité et recours aux énergies renouvelables. Les objectifs engagés à l'horizon 2030 avec la Confédération dans le cadre du programme EEC sont les suivants :

- Gagner en efficacité énergétique par rapport à 2019 : +15 % d'efficacité en 2026 et +25 % en 2030.
- Décarbonation des productions de chaleur et carburants : 60 % de réduction de CO<sub>2</sub> en 2026.
- Développement de la production solaire photovoltaïque : 5 GWh/an en 2026 et 8 GWh/an en 2030.

## Efficacité énergétique

L'amélioration de l'efficacité énergétique de GA s'articule en deux axes :

- Bâtiments : Rénovation des bâtiments énergivores (standard HPE-réno pour le Fret, le Grand Hangar), conception efficace des nouvelles infrastructures (label DGNB pour l'extension du Sat10, la nouvelle caserne des pompiers, Cap2030, etc.)
- Équipements : Actions de performance énergétiques (APEs) : programme de remplacement des éclairages par des LED et systèmes de gestion optimisée (éclairage du Grand Hangar), remplacement d'équipements pour des plus performants (échangeurs du CAD GA, ascenseurs du fret, groupes froids du T1, etc.), optimisation des systèmes de régulation (supervision Qodra, MCR),
- La rénovation/construction de bâtiments performants permettra aussi le remplacement du froid mécanique (groupes froids) par le rafraîchissement direct avec GeniLac

## Décarbonation chauffage et carburants

- Électrification de la flotte véhicules GA. Objectif 90% de véhicules et d'engins électriques de GA et de ses partenaires sur le tarmac d'ici à 2030.
- Production de chaleur 100 % renouvelable avec le raccordement au réseau d'eau du lac GeniLac d'ici à 2026 qui remplacera la centrale à mazout.

## Développement solaire

- Installation sur tous les nouveaux bâtiments
- Installation lors de rénovations de bâtiments
- Étude de faisabilité pour installations au sol et en façade : route solaire, champs, clôtures.

## Bilan 2023

- Efficacité : de nombreuses actions de performance énergétique (APEs) ont eu effet en 2022 déjà, car elles avaient été entreprises avant le Covid. Un nombre important de nouvelles APEs a été lancé en 2023 avec effet dans les prochaines années.
- Part de renouvelable :
  - o Avancement du projet GeniLac : la rénovation et l'extension du réseau de chauffage à distance GA s'étend aux bâtiments qui étaient auparavant connectés au CAD SIG. Cette phase de transition nécessaire pour le déploiement GeniLac, remplace temporairement le CAD SIG à 50 % renouvelable par le mazout du CAD GA, ce qui fait baisser la part d'énergie renouvelable en 2023. Le réseau rénové (nouveaux échangeurs) plus performant (abaissement de la température) a permis de réduire la consommation absolue de chaleur sur le site. L'ensemble des bâtiments raccordés au nouveau CAD GA étendu, passera sur le réseau GeniLac en 2026.
  - o 24 nouveaux véhicules et engins électriques sur le tarmac en 2023, portant à 39 % le nombre de véhicules et engins électriques en circulation.
- Production solaire : 2023 est la première année complète de production des deux dernières centrales solaires à l'Aile Est et au BLC-ULD, ce qui a permis d'augmenter considérablement la production solaire du site. Les prochains grands projets sont prévus entre 2026 et 2030 avec les toitures du fret, du Grand Hangar et celles des nouveaux bâtiments (Sat10, caserne, etc.).

## 3.4. Enjeux climatiques



*Le périmètre de ce chapitre concerne l'ensemble de la plateforme aéroportuaire.*

Selon le GIEC, l'aviation était responsable en 2018 de 2,4 % du total des émissions dues à l'utilisation des énergies fossiles dans le monde. Ce chiffre n'inclut pas les effets dits « non-CO<sub>2</sub> » liés aux oxydes d'azote (NOx), à la vapeur d'eau, et aux particules émises lors de la combustion du kérosène par les moteurs d'avion. Conscient des enjeux associés à sa gouvernance, Genève Aéroport publiera en 2024 sa stratégie relative à sa contribution et à son adaptation aux changements climatiques.

### Certification Airport Carbon Accreditation (ACA)

La certification ACA (Airport Carbon Accreditation) a été mise en place par l'ACI Europe (Airports Council International) à partir de 2011, avec comme objectif d'harmoniser les efforts de décarbonation des aéroports. La certification comportait quatre niveaux, 'Mapping', 'Reduction', 'Optimisation', and 'Neutrality', aussi numérotés 1, 2, 3 et 3+.

Genève Aéroport a obtenu pour la première fois en 2011 la certification ACA de niveau 3. À partir de 2017, GA a obtenu la certification de niveau 3+, la plus élevée à l'époque, en compensant les émissions de CO<sub>2</sub> résiduelles. Cette certification a été renouvelée en 2023 et reste valable jusqu'au 15 novembre 2025.

La certification est attribuée suite à un audit indépendant réalisé sur place, puis validé ensuite par le bureau WSP.

Depuis, l'ACI, qui pilote la certification ACA, a introduit de nouveaux niveaux de certification, 4 et 4+, et tout dernièrement le niveau 5. À partir de 2024, Genève Aéroport travaille sur la finalisation de la certification pour passer au niveau 4+.



*Image de la prairie située dans le périmètre de Genève Aéroport.*

## Atteindre le zéro net émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) d'ici à 2037

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, Genève Aéroport s'engage à réduire son empreinte carbone (Scope 1 et 2), et accompagner la réduction d'impact de ses clients (Scope 3). L'aéroport met tout d'abord en œuvre un plan d'action ambitieux pour réduire au strict minimum ses propres émissions de gaz à effet de serre qui relèvent intégralement de sa responsabilité (émissions Scope 1 et 2); elle investit aussi dans des projets de compensation carbone, afin de compenser ses émissions résiduelles à moyen terme.

Sur la base des efforts déjà engagés pour réduire les émissions de carbone liées à ses opérations, Genève Aéroport est en train de finaliser sa stratégie CO<sub>2</sub> en 2023 qui devrait être publiée en 2024.

Toutefois, Genève Aéroport met en œuvre depuis 2011 une stratégie volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre sous son contrôle direct (émissions regroupées dans leurs scopes 1 et 2).

Cette stratégie se base sur une politique de réduction des émissions de GES structurée sur les principes suivants par ordre de priorité :

- éviter les émissions;
- les réduire en utilisant les meilleures technologies disponibles;
- compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées.

### Éviter

En 2014, GA s'est fixé des cibles concernant les émissions de GES sous son contrôle direct (scope 1 et 2), avec comme objectif de diminuer de 500 tonnes en 2020 et de 5'000 tonnes en 2030 par rapport aux émissions de 2012. La première étape de cet engagement est largement dépassée, car les émissions des scopes 1 et 2 ont déjà baissé d'environ 2'000

tonnes entre 2012 et 2019 (Figure 04). Les actions prises pour prévenir les émissions de gaz à effet de serre sont variées, et intègrent les scopes 1, 2 et 3 de leur activité. Celles-ci comprennent de nombreuses mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures (remplacement de luminaire, isolation de bâtiments, meilleur pilotage du chauffage et de l'éclairage, efficacité de la ventilation, etc.) ou encore une amélioration de la flotte de véhicules (motorisation électrique).

### Réduire

Après avoir mis en place des actions permettant d'éviter un maximum les émissions sous leur contrôle, la stratégie CO<sub>2</sub> de GA s'intéresse à accompagner la réduction des émissions du scope 3, soit celles hors de son contrôle direct. Par exemple, GA a l'intention d'installer un système d'incitations financières pour encourager les compagnies aériennes à commander du SAF au-delà de l'exigence légale. GA souhaite ainsi favoriser le marché sur sa plateforme. GA travaille avec toutes les parties prenantes du site pour les aider à réduire leurs émissions. Cela peut concerner par exemple les mesures d'incitation au renouvellement de la flotte de véhicules et engins sur le tarmac (mise en place de points de recharge, subventions pour l'achat de véhicules électriques), mais aussi l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (programme Watt Else) ou encore le plan de mobilité de la plateforme incitant les employés à utiliser des moyens de transport durables pour se rendre à l'aéroport.

### Compenser les émissions résiduelles

La compensation carbone vise à réduire ou à éliminer les émissions de CO<sub>2</sub> en prenant des mesures en dehors du périmètre de l'organisation émettrice. Cette approche vise à permettre le financement de mesures de compensation pour les secteurs où le potentiel d'atténuation est limité.

		2022	2021	2020	2019	2018	2017
Projet 1	Référence projet	Dora II, Turquie	Dora II, Turquie	Dora II, Turquie	Dora II, Turquie	Dora II, Turquie	Bachu, Chine
	Quantité achetée (t)	8'900	5'100	4'200	4'450	5'200	4'750
Projet 2	Référence projet	- Karasu Solar, Turquie	Hifadhi, Kenya	Hifadhi, Kenya	Hifadhi, Kenya	Hifadhi, Kenya	Hifadhi, Kenya
	Quantité achetée (t)	-	2'900	4'000	4'450	5'200	4'750
<b>Total pour l'année</b>		<b>8'900</b>	<b>8'000</b>	<b>8'200</b>	<b>8'900</b>	<b>10'400</b>	<b>9'500</b>

*Certificats de CO<sub>2</sub> achetés par GA dans le cadre de sa certification ACA3+, origine des crédits et documents de référence crédits carbone.*

Depuis 2017, GA compense l'ensemble de ses émissions liées à ses propres activités (scope 1 et 2). Suite à la Convention d'objectifs entre la République, le canton de Genève et GA en 2019, il devient requis par ce dernier de continuer à compenser pour l'ensemble de ses émissions (scope 1 et 2). Bien que fournissant un effort continu afin de réduire ses émissions, tant que celles-ci ne seront pas suffisamment faibles, GA continuera à compenser ses émissions par l'achat de crédits carbone issus de projets certifiés selon le label Gold Standard.

Enfin, les SAF, fabriqués à partir de ressources durables, sont un substitut du kérosène. Leur utilisation permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de particules fines. Pour l'Association du transport aérien international (IATA), leur utilisation constitue la principale solution à court terme pour atteindre l'objectif de neutralité carbone du secteur. Le taux d'incorporation commencera à 2 % par année à partir de 2025, puis passera à 6 % en 2030 pour monter à 70 % d'ici à 2050, date à laquelle le secteur aérien s'est engagé à atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette de CO<sub>2</sub>).



## 3.5. Limiter l'empreinte environnementale



*Le périmètre de ce chapitre concerne l'ensemble de la plateforme aéroportuaire.*

### 1. Gestion de la qualité de l'air

Genève Aéroport opère une station de mesure de la qualité de l'air dont les données sont analysées et validées par le canton, ainsi qu'un réseau de 16 capteurs passifs, situés dans l'enceinte aéroportuaire, mais également sous les axes de piste jusqu'à deux kilomètres de l'aéroport. Les données mesurées sont présentées dans un chapitre dédié du rapport annuel sur la qualité de l'air du canton. L'indice de pollution de l'air à la station de mesure de l'aéroport est au niveau 2 « modéré » sur une échelle allant de 1 « faible » à 6 « très élevé ».

Ces deux dernières années, le canton de Genève a de plus effectué des mesures de la qualité de l'air à proximité de l'aéroport, pour déterminer son influence sur les communes riveraines. Les conclusions de cette campagne de mesure sont tout à fait rassurantes.

Les mesures pour limiter les émissions de polluants sont la plupart du temps similaires à celle prises pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub> : amélioration de la flotte de véhicules, limitation de l'usage de carburant fossile, etc.

Une taxe émissions gazeuses dont le montant est directement lié à la quantité d'oxydes d'azotes émise par les avions est en place depuis de nombreuses années, afin d'inciter les compagnies à voler avec des avions moins polluants. Cette taxe est basée sur un référentiel européen, elle s'applique dans tous les aéroports de Suisse afin d'avoir un impact plus important .



## 2. Utilisation durable de l'eau

Les missions sont :

- **Maîtriser la consommation d'eau potable**  
Dans le cadre de l'outil Immolabel que nous venons d'acquérir (2<sup>e</sup> semestre 2023), nous allons déployer la télérelève des introductions d'eau des SIG.
- Maîtriser la pollution des eaux liée aux activités de dégivrage des avions lors d'épisodes hivernaux

En janvier 2023, Genève Aéroport a répondu à un nouvel objectif de protection de la ressource en eau, en procédant au changement de produit de dégivrage type I (produit de dégivrage à base de propylène glycol pour le dégivrage au sol des avions), améliorant ainsi la biodégradabilité du produit, avec une meilleure DCO (Demande chimique en oxygène) et DBO (Demande biochimique en oxygène).

La future action envisagée est d'évaluer la faisabilité de changer le produit de dégivrage de type IV. Une discussion avec le fournisseur et les agents de *handling* sera prochainement amorcée.

- Maîtriser la pollution des eaux liée à tout événement accidentel sur la plateforme notamment huiles et hydrocarbures.

Le bassin de rétention du Vengeron récupère les eaux de ruissellement d'une partie de la piste et du taxiway avant rejet aux eaux usées ou en milieu naturel. Il absorbe les pics lors d'épisodes pluvieux et régule les apports en STEP afin d'éviter les surcharges du réseau. Il permet de contenir une pollution en cas de déversement accidentel.

Enfin, lors de la saison hivernale et lorsque cela est nécessaire, une aspiration des résidus de produits de dégivrage est réalisée par nos équipes. Le liquide de dégivrage est ensuite amené à la STEP Aire et sert à la production de biogaz. La création potentielle d'un bassin au sud pour la récupération de la neige et des résidus de produits glycolés pourrait être envisagée avec une étude de faisabilité, en vue d'améliorer le volume d'aspiration.

## 3. Utilisation durable des sols

Genève Aéroport limite l'utilisation des sols aux surfaces dont elle a besoin pour mener en sécurité ses opérations sur ses installations et veille à ce qu'aucune atteinte aux sols ne soit portée lors de travaux. Des actions visent également à réduire ou à éviter au maximum l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires sur l'ensemble du site (campagnes d'arrachage manuel des néophytes).

## 4. Préservation de la biodiversité

Dès 2019, dans le cadre de travaux de fouilles sur plusieurs dizaines de mètres pour la mise en place d'un réseau d'approvisionnement en kérosène, des mesures ont été prises en anticipation pour préserver les nombreuses espèces protégées. De nombreuses orchidées sauvages, ont ainsi été déplacées et replantées dans des zones dédiées. La récolte de graines d'espèces rares a été transmise pour conservation au Jardin botanique à Genève. Genève Aéroport est conscient de la valeur écologique des espaces verts de la plateforme et contribue à la conservation et à la promotion de la biodiversité.

Genève Aéroport abrite 137 hectares de prairie. Grâce à la clôture de l'aéroport, une mosaïque d'habitats différents offre aux animaux et aux plantes un foyer où ils peuvent être en grande partie tranquilles. L'aéroport vise à préserver ces habitats dans le périmètre aéroportuaire. En 2019, Genève Aéroport a obtenu le certificat de la Fondation Nature & Économie, un label de qualité pour les aménagements proches du naturel réalisés sur son site et sur les communes du Grand-Saconnex, de Meyrin et de Bellevue. Une nouvelle certification est prévue à fin avril 2024.

Également, le Manuel d'aménagement et de gestion paysagers (MAGP) de l'aéroport instauré par la Direction depuis 2009, a deux objectifs généraux :

1. Maintenir et favoriser la biodiversité;
2. Maintenir et accroître la valeur paysagère dans les périmètres définis.

Le nombre total d'espèces recensées à fin 2021 s'élève à 284. Sept nouvelles espèces ont été recensées entre 2020 et 2022. L'inventaire floristique a été mis à jour en avril 2022.

Ces objectifs sont, malgré tout, cadencés par des contraintes d'exploitation, notamment la gestion du trafic aérien et plus particulièrement les aspects de sécurité. Il fait l'objet d'une mise à jour tous les cinq ans environ.

### **Toiture végétalisée**

Dans le cadre d'un projet qui se déroule en plusieurs étapes depuis 2022, l'ensemencement de la toiture du BLC a été réalisée en mai 2023. Une dernière étape de végétalisation des bâtiments actuels se déroulera au printemps 2025, cumulant alors environ 10'800m<sup>2</sup> de toiture végétalisée.

### **Impacts d'oiseaux**

Avec ses zones boisées, ses cours d'eau et ses grands espaces ouverts, Genève Aéroport attire également un grand nombre d'espèces d'oiseaux qui présentent un risque pour la sécurité des aéronefs. Les collisions entre oiseaux et aéronefs (appelées impacts d'oiseaux) peuvent

avoir de graves conséquences. Genève Aéroport prend diverses mesures pour protéger davantage les oiseaux et éviter les collisions potentielles. L'équipe de lutte contre le péril animalier (dite PPA) est présente en continu sur le tarmac. Une autre tactique consiste également à cultiver la plupart des zones ouvertes sous forme de vastes prairies à herbes hautes, ce qui empêche les oiseaux de proie de repérer leurs proies au sol. Cela décourage également les oiseaux en groupe de s'y installer.

### **Sensibiliser à la pollution lumineuse**

Une nouvelle fois, l'aéroport a participé le vendredi 22 septembre à l'opération « La nuit est belle ». Objectif : sensibiliser la population à la pollution lumineuse. De même qu'en 2022, l'extinction lumineuse sur la plateforme aéroportuaire a démarré dès la fin du trafic. Étaient concernés la piste, les satellites et le P48 qui passaient pour l'occasion en zone *landside*. Seuls les mâts d'éclairage du tarmac sont restés allumés. Les enseignes lumineuses situées sur le toit du terminal principal, du Terminal 2, du fret et du GVA Center ont également été éteintes.



Image de la prairie située dans le périmètre de Genève Aéroport.

## 3.6. Gestion des ressources matérielles



### 1. Bâtiments et labellisation DGNB

En 2023, la Direction générale de Genève Aéroport a exprimé sa volonté qu'à l'avenir, y compris pour l'ambitieux projet CAP2030, tous les nouveaux bâtiments d'envergure devront obtenir au minimum le label DGNB niveau OR et toutes les rénovations d'ampleur au minimum le niveau ARGENT. DGNB est un label de construction durable très complet qui englobe de nombreux éléments allant de la qualité de la planification à la gestion du bruit pendant le chantier en passant par la minimisation des émissions de CO<sub>2</sub> ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le choix de Genève Aéroport de labelliser DGNB au niveau OR ses nouveaux bâtiments, et au minimum au niveau argent les rénovations d'ampleur, permet de contribuer à promouvoir la circularité des ressources. Le label DGNB intègre les principes de circularité des ressources à travers les fondements essentiels suivants :

- Conception durable : Le label DGNB encourage à minimiser la consommation de ressources non renouvelables et favorise la réduction des déchets et la circularité des matériaux dans la conception et la construction de bâtiments et infrastructures.
- Gestion responsable des ressources : Le label DGNB demande à optimiser l'utilisation des ressources dans l'exploitation du bâtiment pour limiter la consommation, les déchets, promouvoir la réutilisation et le recyclage.
- Cycle de vie des bâtiments : Le label DGNB prend en compte l'ensemble du cycle de vie des bâtiments, de la construction à la démolition, en encourageant la réutilisation et le recyclage des matériaux de construction à la fin de la vie utile d'un bâtiment.
- Innovation durable : Le label DGNB incite les entreprises à développer et à intégrer des

pratiques innovantes, telle que l'utilisation de matériaux biosourcés ou la mise en œuvre de technologies durables pour réduire la consommation de ressources renouvelables.

- **Évaluation globale:** Le label DGNB évalue la performance des projets de construction à l'aide d'un ensemble de critères rigoureux couvrant des aspects tels que l'efficacité énergétique, la qualité de l'air intérieur, l'utilisation de l'eau et la gestion des déchets, favorisant ainsi une approche globale de la circularité des ressources.

## 2. Gestion circulaire des ressources

Genève Aéroport prend également en compte la circularité des ressources en intégrant des critères d'évaluation de la durabilité dans ses appels d'offres tel que :

- La disponibilité des pièces de rechange et la durée de garantie.
- La proportion de matériaux recyclés utilisés dans la production du bien et les possibilités de recyclage des éléments composant le bien en fin de vie de celui-ci.
- La modularité du produit en fonction des besoins.

Afin d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement liés aux déchets de vaisselle à usage unique, Genève Aéroport prévoit de mettre en place un programme d'utilisation de vaisselle réutilisable au sein de la plateforme, en commençant par les concessions de vente à l'emporter, côté *airside*. Cela permettra de réduire les déchets à la source et éliminera les plastiques à usage unique, conformément à la nouvelle loi sur la gestion des déchets qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 3. Prévention et gestion des déchets

En prévision de la validation de la nouvelle stratégie de gestion des déchets visant à

réduire l'impact environnemental et répondant aux récentes réglementations cantonales et fédérales, une formation, élaborée par le bureau d'études Ecolive en partenariat avec les SIG, sur la gestion des déchets, a été dispensée les 14 et 28 novembre 2023. Environ 10 entreprises de la plateforme y ont participé.

Une grande variété de déchets est produite sur les aéroports, d'une part lors de l'exploitation et d'autre part lors de l'entretien et du développement des infrastructures. Genève Aéroport réceptionne la majorité des déchets produits par ses activités, mais également de ses partenaires et sous-traitants de l'aéroport (six déchetteries présentes sur la plateforme, dont trois sont surveillées par du personnel ainsi que de nombreux points de collecte) afin de les acheminer vers les bonnes filières d'élimination (valorisation des matières et valorisation thermique). Leur diversité rend leur gestion complexe, mais offre également des opportunités significatives de mise en place de processus de recyclage et de réduction efficaces. Genève Aéroport intègre dans cette démarche l'ensemble des acteurs de la plateforme au travers des cahiers des charges, des contrats ou des appels d'offres.

Genève Aéroport gère avec la présence du personnel des déchetteries et l'appui de conseillers ADR, l'identification des déchets (technique et réglementaire); leur stockage sur site (protection des sols et gestion des rejets); s'assure de leur traçabilité (registre, bon de dépôt, déclarations); et leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site de collecte.

Ainsi, en s'alignant sur les objectifs cantonaux pour les institutions de droit public (PGDC 2020-2025), Genève Aéroport souhaite minimiser la production de déchets et maximiser leur recyclage, dans le cadre d'une approche circulaire et durable.

au 31 décembre	unité	2023	2022	2021	Remarque
<b>Volume total de déchets</b>	<b>(t)</b>	<b>NA 03/24</b>	<b>2,751</b>	<b>1,612</b>	
dont déchets incénérables	(t)	NA 03/24	1,363	669	
dont déchets recyclables	(t)	NA 03/24	1,076	871	
dont déchets spéciaux	(t)	NA 03/24	144	249	
<b>Taux de recyclage</b>	<b>(%)</b>	<b>NA 03/24</b>	<b>47,3*</b>	<b>50,4*</b>	<i>*Calculs estimés avec post tri</i>

## **3.7. Accessibilité de la plateforme aéroportuaire**

---

*Le périmètre de ce chapitre concerne l'ensemble de la plateforme aéroportuaire.*

La parenthèse de la crise Covid est désormais terminée. Genève Aéroport a rétabli en totalité la desserte des Aérobus, avec 20 fréquences par jour au lieu de 12 fréquences quotidiennes lors de la période de service réduit. Grâce aux lignes Aérobus, les voyageurs matinaux profitent d'un service gratuit entre 3 heures et 6 heures du matin pour se rendre à Genève Aéroport depuis les principales zones urbaines de la ville. Ces courses sont entièrement financées par Genève Aéroport. Nul besoin d'un titre de transport pour voyager à bord des lignes Aérobus, le billet d'avion ou la carte d'embarquement pour un vol le jour même suffit.

En mars 2023, l'entreprise a obtenu du canton de Genève le label Entreprise Ecomobile, valable cinq ans. Ce label valorise les entreprises ayant mis en place un plan de mobilité pour leurs employés. Genève Aéroport fait partie des 12 entreprises ayant mis en place des actions concrètes : navettes personnel aéroport (NPA) circulant en dehors des horaires, subventions aux employés privilégiant la mobilité durable (marche à pied, vélo, transports publics), covoiturage, règles d'attribution pour les abonnements de

parking, participation à « *Bike to work* », etc. Ces mesures, mises en place par Genève Aéroport, concernent les employés de toutes les sociétés actives sur le site aéroportuaire.

Au chapitre de la mobilité, Genève Aéroport suit attentivement la qualité de la connexion rail-aéroport et l'offre des transporteurs publics, en particulier dans les régions les moins favorisées. La Direction a exprimé début mai aux CFF sa vive déception lors de la révélation des horaires 2025 et dit son inquiétude de voir sa connectivité ferroviaire à l'intention de sa zone de chalandise fortement impactée.

Dans la même volonté d'encourager une mobilité responsable, en partenariat avec la régie fédérale, Genève Aéroport a apporté sa contribution financière à l'expérience de train « tôt le matin » pour les passagers habitant entre Bienne et Genève pour prendre la première vague (entre 06h00 et 08h00) des vols. Le samedi 23 et le dimanche 24 décembre 2023 deux trains ont circulé entre Bienne (départ : 02:40), Neuchâtel, Yverdon-les-Bains, Morges, Nyon, Genève et Genève-Aéroport (arrivée : 04:24) et permis aux passagers des villes mentionnées de voyager dans les meilleures conditions de confort en laissant leur véhicule à domicile.





# 04

## Santé et sécurité





C'est autour de la qualité, de la fiabilité et du bien-être, valeurs cardinales de Genève Aéroport, et dans le respect des bases légales et des normes les plus strictes, également en matière de santé et de sécurité au travail, que sont structurés les dispositifs opérationnels et les indicateurs de pilotage des activités de Genève Aéroport.

Les activités de Genève Aéroport induisent des risques en matière de santé et de sécurité, pour les collaborateurs, soit les 1'050 membres du personnel (2023), le personnel des concessionnaires commerciaux et aéronautiques de l'aéroport, ainsi que les riverains de l'aéroport.

Dans ce contexte, Genève Aéroport a identifié ses principaux risques en matière de santé et de sécurité :

- le risque d'atteinte à la sécurité;
- le risque d'atteinte à la santé et au bien-être au travail;
- le risque d'accident incendie des bâtiments;
- le risque d'atteinte de la sécurité de nos structures tel un séisme;
- le risque d'atteinte à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'enceinte aéroportuaire;
- le risque d'accident de transport et de sécurité routière côté *landside*;
- le risque d'accident, d'incident et de feux en lien avec Genève Aéroport.

L'identification des risques et enjeux en matière de santé et de sécurité des personnes résulte d'un processus qui s'appuie notamment sur le retour d'expérience intégré dans le cadre de référence de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

Pour répondre à ces enjeux, Genève Aéroport s'appuie sur son équipe SST-SI qui est rattachée hiérarchiquement au Directeur des opérations via la Safety & Compliance Manager, et fonctionnellement à la Directrice des ressources humaines (DRH) et au Directeur infrastructures (DI) dont les deux responsables siègent au Comité exécutif.

En adéquation avec les différents métiers de Genève Aéroport, la Direction coordonne la promotion et le déploiement des politiques de Genève Aéroport afin de leur permettre de prévenir ou limiter les risques. Le suivi des indicateurs vise à adapter en permanence l'action de Genève Aéroport en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnes.

Genève Aéroport s'appuie sur ses politiques et sur les Manuels sécurité et santé au travail

(MSST), Sécurité et protection incendie (MSPI) basé sur la norme et directives AEAI et sur son Manuel personne mobilité réduite (MPMR), tous disponibles sur son site internet. Ils constituent le socle commun des référentiels de management de Genève Aéroport et précisent les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de santé et de bien-être, sécurité de ses infrastructures, d'accessibilité et de qualité.

### Nos objectifs en matière de santé et sécurité au travail (2023)

Maintenir un taux d'absence inférieur à 7 % en promouvant les actions suivantes qui touchent la santé et le bien-être des collaborateurs et les sensibilisant sur les troubles musculo-squelettiques :

- Coaching physique spécifique pour nos sapeurs-pompiers du SSLIA.
- Conférence « booste ton énergie » sur le thème de la résilience.
- Sensibiliser sur une alimentation saine et de saison en offrant chaque mois un panier de fruits de la région.
- Cours de yoga et de pilate.
- Atelier sur la nutrition avec une nutritionniste renommée.
- Initiation à la sophrologie.
- Mise en place de distributeurs proposant des produits sains et du terroir.
- Café coaching sur les relations interpersonnelles.
- Tutoriel sur la protection de la personnalité.
- Journée sportive.
- Participation à l'élan mondial *Octobre* et *Novembre* pour promouvoir le dépistage de différents cancers.

### Réduire de 10 % les accidents non professionnels

- Mois sur le thème de la sécurité routière
- Actions lumière pour voir et être vu en roulant à vélo
- Sensibilisation sur les risques des sports de neige

### Nos objectifs en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

- Mise en œuvre du projet « Handicaps invisibles » permettant aux personnes souffrant de ce type de handicap d'être reconnues avec un *lanyard* composé de tournesols et ainsi bénéficier d'une attention particulière de notre personnel.
- Priorisation du plan d'action basé sur l'audit de l'OFAC en référence à la mise en œuvre de la LHand.

### Nos objectifs en matière de sécurité routière et protection incendie

- Augmentation de la protection incendie du 2<sup>e</sup> sous-sol de l'aérogare avec une extinction automatique.
- Augmentation de la protection incendie du 1<sup>er</sup> sous-sol du fret avec une extinction automatique.
- Installation de limiteurs de vitesse à la centrale du tri des bagages.
- Augmentation de la sécurité de nos installations abritant du gaz sous pression.
- Mise à jour du superviseur des alarmes de Genève Aéroport.

**Dans les faits, l'ensemble des actions menées ci-dessus ont été menées à bien.**

## 4.1. Prévenir les risques d'un accident



Genève Aéroport met en place des politiques et des mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées. Le Safety Office apporte son support dans l'application de cette politique.

### 1. Accidents et protection incendie

La politique de maîtrise des risques d'incendie et de dégâts aux infrastructures de Genève Aéroport s'applique dès la conception ainsi que durant toute la vie des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. L'ensemble de ces processus sont décrits dans le MSPI. Une matrice de risque spécifique à la protection incendie basée sur la probabilité de survenance et l'impact humain, opérationnel et économique est régulièrement mise à jour et permet de prioriser les projets visant à améliorer la sécurité de nos infrastructures.

En 2023, six investigations ont été menées. Elles concernaient trois débuts d'incendie et trois dommages majeurs aux infrastructures. Aucune victime n'est à déplorer. Des formations sur la protection incendie sont régulièrement dispensées à l'ensemble des collaborateurs de la plateforme.

Les indicateurs suivis par Genève Aéroport intègrent les accidents du travail, qu'ils surviennent au poste de travail ou lors d'activités extra-professionnelles. Genève Aéroport s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur « Accidents ».

En 2024 des projets d'envergure visant à augmenter la couvertures *sprinklers* dans certaines parties critiques de nos bâtiments seront menés.

## 2. Sécurité routière

Dans le domaine du transport routier, Genève Aéroport dispose depuis de nombreuses années d'une politique visant à réduire les accidents en appliquant la Loi sur la circulation routière (LCR) et des contrôles sur le terrain en étroite collaboration avec la police du site, des

responsables des parkings et des gestionnaires de la mobilité à Genève Aéroport.

En 2024, les efforts en matières de prévention routière se poursuivront notamment en mettant en place des mesures structurelles pour réduire la vitesse de certains tronçons de nos dessertes.



## 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail



Genève Aéroport identifie les risques pour la santé au poste de travail à court, moyen et long terme. L'analyse de ces risques pour la santé porte sur les risques de nature chimique, physique, biologique, ergonomique et psychosociaux.

La prévention de la santé et sécurité au travail a pour but de préserver la santé physique et mentale des salariés de l'aéroport par la mise en œuvre d'une politique adaptée d'analyse et de prévention des risques. Elle vise également à s'assurer de leur aptitude au travail et à éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles. Une politique de prévention des risques psychosociaux qui s'inscrit dans un cadre plus large lié au bien-être et à la qualité de vie au travail, qui intègre notamment la protection sociale, les modes et l'environnement de travail, va être menée en 2024.

En 2023, plusieurs projets ont été menés à bien par le team SST-SI, comme indiqué ci-dessous :

- Renouvellement de la certification du label *Friendly Work Space*
- Formation sur la protection de la personnalité
- Analyse ergonomique d'un grand nombre de postes de travail
- Rédaction des portefeuilles de danger d'un grand nombre de services de Genève Aéroport
- Mise en place de repose dos « 25° » dans le hall des arrivées bagages destinés principalement aux passagers
- Atelier de prévention des risques d'accidents à vélo
- Ateliers de prévention des risques d'accidents liés aux sports de neige



- Actions bien-être :
  - o Coaching sportif spécifique pour nos pompiers
  - o Conférence booste ton énergie
  - o Ateliers nutrition
  - o Découverte de la sophrologie
  - o Café coaching sur les relations interpersonnelles

Malgré les actions citées ci-dessous, Genève Aéroport a comptabilisé 224 accidents dont 49 professionnels (22 %) et 175 non professionnels (78 %). Par rapport à 2022, le nombre de cas d'accidents professionnels et non professionnels a augmenté de 19 %.

Les objectifs opérationnels 2024 validés par le CSST sont une stabilisation du taux d'absence fixé par DG/RH et une diminution du taux de fréquence des ANP de 15 % et de 20 % du pour

les AP. Pour mener à bien ces deux objectifs, les activités suivantes seront mises en place d'ici à la fin de l'année :

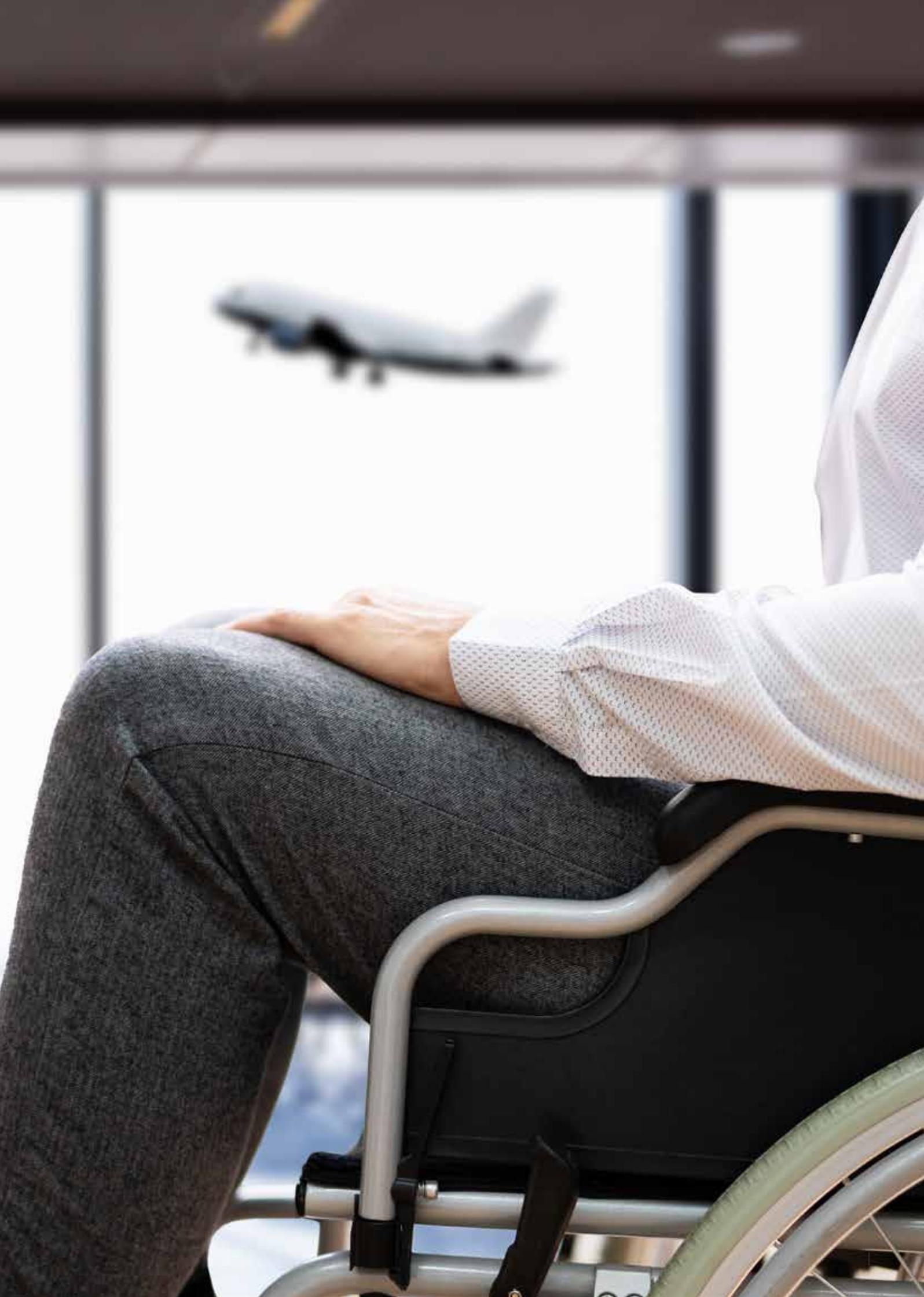
- Mise en œuvre des plans d'action découlant des analyses des portefeuilles des phénomènes dangereux réalisées en 2023.
- Coaching sportif pour l'ensemble des collaborateurs sur mesure
- Formation sur l'équilibre et l'hygiène de vie
- Atelier pour améliorer sa tonicité musculaire
- Ateliers bien-être
  - o Calme tactique
  - o Augmenter sa capacité d'attention
  - o Gestion de son énergie par le sommeil
  - o Dessiner pour se sentir bien
  - o Hypnose
  - o Table ronde sur le jeûne
  - o Cultiver son jardin
- Cours de yoga et pilate

## 4.3. Améliorer l'accessibilité des personnes souffrant d'un handicap visible ou non visible

---



Genève Aéroport œuvre pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite notamment en rendant accessibles des infrastructures à toutes sortes de handicaps. Il fait régulièrement appel aux associations qui veillent à l'intérêt des personnes souffrant de handicaps visibles ou invisibles. En 2023, nous nous sommes concentrés sur cette dernière catégorie en offrant notamment aux personnes souffrant de ce type de handicap d'être reconnues avec un *lanyard* composé de tournesols et ainsi bénéficier d'une attention particulière de notre personnel.





# 05

## **Performance sociale**





Être un acteur responsable du monde aéroportuaire, c'est aussi contribuer au bien-être des personnes en étant une référence en tant qu'employeur responsable. Cette ambition concerne au premier rang les collaboratrices et collaborateurs, soit les 1'050 membres du personnel (2023), dont l'engagement et les compétences sont les principaux moteurs de la performance de Genève Aéroport à long terme.

La politique des ressources humaines de Genève Aéroport:

- garantit l'égalité salariale hommes-femmes,
- promeut la non-discrimination à l'embauche,
- œuvre en faveur du développement des compétences et au maintien de l'employabilité des collaborateurs par le biais de programmes de formation continue.

Ces programmes encouragent la mixité des équipes, la mobilité interne et le développement professionnel. De plus, Genève Aéroport est reconnu pour son engagement en faveur de l'insertion et de la formation professionnelle, ainsi que la santé, la sécurité et le bien-être au travail via les certifications suivantes:

- Labels 1+ pour Tous
- *Friendly Work Space*
- Entreprise formatrice

Genève Aéroport a identifié ses principaux risques et enjeux en matière de gestion des ressources humaines:

- le manque de ressources clés;
- la perte d'attractivité en tant qu'employeur; la diminution de la performance et de la motivation du personnel;
- l'impact des relations interpersonnelles problématiques au travail;

Pour limiter ces risques, les enjeux sont les suivants :

1. **attirer et fidéliser les collaboratrices et collaborateurs** dans leur diversité, en fonction des compétences clés recherchées par l'aéroport avec pour principe la non-discrimination et l'égalité des chances;
2. **développer les compétences des collaboratrices et collaborateurs** dans le contexte de l'évolution des métiers et des technologies et maintenir leur employabilité à long terme;
3. **assurer un haut niveau d'engagement** basé sur le respect de chacune et de chacun, une culture d'entreprise inclusive et l'amélioration du dialogue social et de la qualité de vie au travail.

Genève Aéroport ambitionne d'être une référence en tant qu'employeur responsable, en

adoptant une approche socialement inclusive et ouverte au dialogue social.

En 2021, le baromètre *Pulse Survey*, issu d'indicateurs du *reporting* social et santé a été mis en place afin de prendre le pouls régulièrement de l'engagement et de la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs.

Pour piloter son action, la Direction des ressources humaines s'appuie sur :

- divers indicateurs quantitatifs (tableau de bord RH),
- les résultats des *Pulse Surveys*,
- les résultats de l'enquête d'engagement Qualintra,
- les recommandations issues du Label *Friendly Workspace*
- l'analyse des entretiens de développement annuels.



## 5.1. Attirer et fidéliser le personnel



Attirer et fidéliser les collaboratrices et collaborateurs dont l'aéroport a besoin est l'un des facteurs clés pour conduire la transformation de Genève Aéroport. Pour répondre à cet enjeu, Genève Aéroport s'appuie notamment sur une gestion adaptée des recrutements, sur l'accompagnement des managers et des membres du personnel. Il table sur le maintien de conditions d'emploi de qualité et sur une politique de rémunération responsable.

### Effectifs de Genève Aéroport

Les effectifs de l'aéroport s'élèvent à 1'050 salariés au 31 décembre 2023.

Effectifs au 31 décembre	unité	2023	2022	2021	Remarque
Hommes	(%)	71,1	71	70,4	
Femmes	(%)	28,9	29	29,6	
Part des femmes dans l'encadrement	(%)	21,4	19,7	18,9	Direction, cadres supérieurs, hiérarchiques et fonctionnels
<b>Nombre total de collaborateurs</b>	(%)	<b>1'050</b>	<b>1'032</b>	<b>1'059</b>	

## 5.2. Développer les compétences



Le maintien de l'employabilité des membres du personnel à long terme est l'un des enjeux sociaux de l'aéroport comme l'un des facteurs clés de la réussite de la conduite du projet d'entreprise.

Consciente de ces enjeux, Genève Aéroport a lancé en 2021 un programme sur mesure en partenariat avec la HEG-Genève pour adapter le contenu à la culture, aux besoins et attentes de l'aéroport. Une Charte du management, présentant les comportements attendus de la part des managers, a été rédigée. Les managers sont responsabilisés sur le développement de leur équipe et l'attention portée, en complément du pilotage de l'activité, à l'environnement de travail et au bien-être de leurs équipes au quotidien. Ce programme de formation leur permet de développer leurs compétences managériales tout au long de leur carrière, dès la première prise de fonction en tant que manager. Ce parcours est constitué d'un socle de formation commun, intégrant notamment une sensibilisation aux risques psychosociaux. Il permet de renforcer les managers dans leur rôle de manager coach.

En 2023, la communauté managériale a été instaurée et a engendré la mise en place de plusieurs ateliers auxquels 71 managers ont participé pour permettre de trouver collectivement des solutions tout en renforçant la proximité avec leurs équipes. Ce dispositif soutient les managers dans l'accompagnement des équipes et permet d'échanger sur les problématiques managériales.

## 5.3. Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect

---

Pour assurer un haut niveau d'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs, l'aéroport promeut un développement des ressources humaines basé sur le respect. À cet effet, Genève Aéroport s'appuie sur différents leviers.

### 1. Promouvoir l'égalité de traitement et une culture inclusive

La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité de l'aéroport, sa capacité d'innovation, son attractivité et son acceptabilité. Genève Aéroport veille à développer les compétences et les carrières de ses collaborateurs en développant une politique de ressources humaines inclusive, et en excluant toute discrimination liée notamment aux origines nationales, ethniques ou sociales, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au statut matrimonial ou parental, au handicap, à l'état de santé, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

Pour éviter les travers de la discrimination dès la sélection de candidats lors d'un recrutement, l'ensemble des cadres hiérarchiques a été sensibilisé au processus de sélection et de recrutement conformément à la Charte sur la diversité au travail.

L'objectif: appliquer les bonnes pratiques à Genève Aéroport et les préparer à identifier les

compétences comportementales que devront détenir les futurs membres de leur équipe, tout en leur apprenant à questionner en toute objectivité un parcours professionnel.

La diversité au travail n'est pas seulement véhiculée au travers de la Charte à laquelle GA a souscrit; elle a également été définie comme l'une des huit valeurs cardinales de l'entreprise par les membres du personnel. Le règlement sur la protection de la personnalité veille à protéger l'intégrité physique et morale des collaboratrices et collaborateurs, dans le respect de leur diversité. Cet engagement vise à lutter contre toute forme de discrimination, qu'elle soit notamment liée au genre, à l'origine, au sexe, à la religion, et à protéger les droits de la personnalité. Un module e-learning portant sur la protection de la personnalité a été déployé en automne 2023 auprès de l'ensemble du personnel, avec plus de 80 % de participation au 31.12.23.

### 2. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Genève Aéroport est attaché au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, qu'il promeut et dont il veille à la bonne application. Cela se traduit par le déploiement d'une politique globale de mixité prenant en compte la dimension femmes-hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Le télétravail via le programme *Flexiwork* et l'accès favorisé au temps partiel illustrent ces engagements.

Une analyse interne de l'égalité salariale a été menée au mois de mars 2022, comme la loi l'impose aux entreprises d'au moins 100 personnes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il ressort que la différence de salaire entre femmes et hommes liée au critère du sexe - les autres critères étant égaux par ailleurs - est inférieure à 1 %. Ce résultat respecte la légalité demandée fixée à 5 %. La prochaine analyse des salaires aura lieu en 2025. Les recrutements favorisent, à compétences égales, les embauches de personnes dont le sexe est le moins représenté, ceci afin de développer la mixité dans les équipes.

L'entreprise compte à fin 2022, presque 30 % de femmes, dont près de 70 % occupent un poste à temps partiel. Les postes de cadres sont représentés à 19,7 % par des femmes en 2022. Ce chiffre passe à 28,6 % pour les postes de cadre supérieur. La gent masculine, majoritairement représentée, comptabilise un peu moins de 9 % de travailleurs à temps partiel. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le congé paternité de deux semaines a été introduit.

Effectifs au 31 décembre	unité	2023	2022	2021	Remarque
Femmes cadres*	(Nb)	29	27	25	*Ici cadres hiérarchiques et cadres fonctionnels
Hommes cadres*	(Nb)	113	110	107	
<b>Pourcentage de femmes, membres de la Direction générale</b>	<b>(%)</b>	<b>60</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	

Genève Aéroport a à cœur d'anticiper et de planifier sa relève notamment pour les postes dits critiques, en développant les compétences des membres de son personnel et promouvant ainsi la mobilité interne. À fin 2023, les femmes occupent 20,4 % des postes dans l'encadrement. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la féminisation des filières techniques et business (à fin 2023, 16 % de femmes figurent parmi les cadres en CDI occupant des fonctions techniques ou commerciales).

La Direction générale élargie se compose en 2023 de 10 membres dont trois directrices (commercial & développement, Ressources humaines, finances) et trois femmes membres de la Direction élargie (communication, environnement et développement durable, Secrétariat général et affaires juridiques).

### 3. Engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Genève Aéroport a pris l'engagement de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes et de renforcer ainsi leur employabilité avec la mise en place d'actions ciblées. L'aéroport a obtenu en 2023, le renouvellement du Label 1+ qui récompense les entreprises qui participent activement au retour à l'emploi de personnes au chômage.

## 5.4. Améliorer la qualité de vie au travail et le bien-être du personnel

L'aéroport est attaché au bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs et dispose d'une politique santé – sécurité au travail, qui prévoit des actions pour préserver la santé physique et mentale, la protection sociale, l'environnement et les modes de travail, ainsi que la sphère familiale.

Le souhait permanent de Genève Aéroport de veiller à l'équilibre entre la vie professionnelle et

la vie personnelle se traduit notamment par le programme *Flexiwork*. Le nombre de personnes ayant eu recours à ce type de travail en 2023 – - 32,4% *Flexiwork* – est en légère diminution (de 174 à 167), alors même que le nombre d'heures travaillées par ce biais est en forte augmentation (de plus de 20 %, passant de 7,073 à 9,508 heures). Le nombre d'hommes travaillant à temps partiel est passé de 43,8% à 47,2% entre 2022 et 2023.

### Santé

Préserver la santé physique et mentale de l'ensemble des membres du personnel

- Effectuer un examen médical d'embauche à tout membre de GA au moment de son engagement pour s'assurer de son aptitude (ou simple questionnaire médical pour certaines fonctions)
- Organiser des examens périodiques à tous les collaborateurs exposés à un risque professionnel pouvant occasionner des effets nocifs pour la santé physique et mentale
- Proposer des mesures préventives en matière de santé (vaccins, dépistages, etc.)

### Environnement et modes de travail

Favoriser une organisation du travail flexible, moderne, attractive pour les membres du personnel, tout en préservant l'efficacité collective dans un environnement de travail sûr (*Flexiwork*, horaires flexibles, temps partiel, soutien à la vie familiale)

- Mettre à disposition un équipement pour la prévention de la santé des collaborateurs (bureaux à hauteur réglable)
- Mettre à disposition des formations et des guides pratiques pour une prise en main rapide des environnements de travail digital
- Mener des campagnes d'information ou organiser des événements relatifs au bien-être des membres du personnel (Proposition de cours de yoga, gym, etc.)

## 5.5. Promouvoir le dialogue social

---

Le dialogue social comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les Directions des entités de Genève Aéroport, les membres du personnel et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise.

Les thèmes couverts touchent notamment les réglementations en vigueur, la santé et la sécurité au travail, la durée et les modes d'organisation du travail, la politique de rémunération y compris les avantages sociaux, sa mise en application, le développement des compétences et la formation.

La Commission consultative du personnel, composée de membres élus par le personnel et issus de toutes les entités de Genève Aéroport, est l'organe de dialogue privilégié de la Direction générale. Des séances régulières - auxquelles les représentants des membres du personnel participent - sont organisées quatre fois par an. Ainsi, selon le Règlement de la Commission consultative du personnel de décembre 2022, la Direction générale organise, au moins trois fois par an, des rencontres avec la Commission. De même, la Commission administration et ressources humaines du Conseil d'administration de Genève Aéroport rencontre la Commission au moins une fois par an.

### Nouvelle politique de rémunération

Genève Aéroport veut se doter d'une nouvelle politique de rémunération, qui a pour ambition de mieux piloter la masse salariale, de valoriser davantage la performance individuelle et d'être une entreprise plus attractive sur le marché. Initié en 2018, ce projet a fait l'objet durant le premier semestre d'intenses consultations avec les partenaires sociaux. Il a ensuite été soumis au Conseil d'administration, qui l'a validé dans sa séance du 29 juin 2023. Toutefois, une partie du personnel s'est activement opposée à la nouvelle politique au travers d'une grève le 30 juin 2023. Un accord entre les partenaires sociaux et les instances dirigeantes de Genève Aéroport a pu mettre fin à ce mouvement après quelques heures. Cet accord prévoit le report d'une année de la mise en œuvre de la nouvelle politique. Ce laps de temps devrait permettre de s'entendre sur les paramètres et les modalités de mise en œuvre du projet. Dans la perspective d'un accord en juin 2024, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025, une médiation a été mise en place dès septembre 2023.



# 06

## **Performance de gouvernance**



## 6.1. Engagement des instances dirigeantes



L'engagement fort de la Direction générale se matérialise par une lutte constante en matière de corruption. Pour ce faire, Genève Aéroport a notamment adopté la Directive de Genève Aéroport sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts - principes en matière de cadeaux et d'invitations - protection des lanceurs d'alerte (ci-après Directive sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts), ainsi qu'un Code de conduite de l'aéroport. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue.

Chaque membre du personnel doit aussi participer à la prévention et à la détection de comportements illégaux ou frauduleux au sein de l'entreprise. Un comportement est notamment frauduleux lorsqu'il vise à obtenir un avantage indu ou illégal. Passible de poursuites pénales, il peut notamment s'agir de vol, d'escroquerie, d'abus de confiance, de corruption, ou de violation du secret des affaires.

Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Directeur général sur ce sujet et par des actions de communication, telles que des publications sur intranet, à l'attention du personnel de Genève Aéroport, et sur le site internet de Genève Aéroport, à l'attention des partenaires et fournisseurs de l'établissement.



## 6.2. Sous-traitance et fournisseurs



Les activités de Genève Aéroport génèrent des milliers d'emplois directs et indirects. En 2023, l'aéroport a travaillé avec un réseau de plus de 1'600 fournisseurs de biens et de services.

Genève Aéroport achète des biens et des services et attribue des mandats publics pour un montant significatif. Les achats de l'aéroport représentent à eux seuls un montant de plus de 145 millions de francs en 2023. La répartition au niveau de l'aéroport des dépenses d'achats est d'environ 45 % de biens (produits, matériels, etc.) et de 55 % de prestations de services (notamment les prestations intellectuelles, travaux avec fournitures de matériaux, transport, etc.).

Cet important volume d'achats confère à l'aéroport un levier pour favoriser des pratiques responsables. Le règlement cantonal sur les marchés publics représente à cet égard une référence indiscutable en matière de passation de marchés. La transition vers le nouvel accord intercantonal sur les marchés publics, que devrait initier le canton dans les mois à venir, facilitera des pratiques d'achats plus durables ainsi qu'une concurrence axée sur la qualité.

Genève Aéroport achète des produits, des services et des ouvrages qui satisfont à des exigences économiques, sociales et environnementales élevées tout au long de leur cycle de vie.

En matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, les activités des sous-traitants et des fournisseurs de l'aéroport sont susceptibles de présenter les mêmes risques que ceux liés aux activités de Genève Aéroport. Les principaux risques portent essentiellement sur les droits humains sur le lieu de travail

(discrimination, conditions de travail décentes), la santé, la sûreté et la sécurité, la corruption, la fraude, l'environnement y compris le climat, la biodiversité, l'économie circulaire et l'utilisation responsable des ressources naturelles (eau douce, forêts).

L'aéroport attache une importance particulière à travailler avec des fournisseurs conformes et responsables, respectueux des droits humains et de l'environnement et ce, tout au long de sa chaîne de valeur. Tous les achats de Genève Aéroport sont soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), cela dès le premier centime dépensé et indépendamment du marché concerné. Cette réglementation définit des seuils de marchés publics qui, en fonction du type de marché visé (fourniture, service, construction) et du montant global de ce dernier, vont déterminer le choix de la procédure d'adjudication à appliquer.

Par ailleurs, l'aéroport attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les exigences liées à la durabilité que Genève Aéroport lui communique. À cet égard, il respecte notamment la Charte achats responsables de Genève Aéroport. Dans le cas où le lieu d'exécution des prestations est le site aéroportuaire, les sous-traitants doivent également respecter la Directive pour les travaux effectués sur le site de l'aéroport, ainsi que la Directive environnementale applicable pour les prestations effectuées sur le site de l'aéroport. Les documents sont en libre accès sur le site internet de Genève Aéroport.

## Nos principes d'achats et de partenariats

La politique achat de Genève Aéroport fixe les missions, les axes directeurs, les orientations et les intentions générales de la Direction de l'aéroport pour le domaine des achats. Les principes fondamentaux dans les achats constituent le socle des relations durables que Genève Aéroport souhaite construire avec ses fournisseurs. Genève Aéroport attend de ces derniers qu'ils respectent ces principes et veillent à ce que leurs propres fournisseurs et sous-traitants les respectent également :

- Principe 1 : respecter le principe de transparence et de vigilance, prévenir la corruption, les conflits d'intérêts, lutter contre la fraude;
- Principe 2 : respecter les droits humains et les droits fondamentaux du travail;
- Principe 3 : agir pour prévenir et atténuer tout risque environnemental;
- Principe 4 : respecter le droit de la concurrence, s'engager en faveur de la finance durable et promouvoir le développement économique de proximité;

Genève Aéroport veille à ce que ses fournisseurs et sous-traitants connaissent les principes de la politique achat et y adhèrent. Ces derniers sont accessibles sur le site internet de l'aéroport (rubrique professionnels - Achats marchés publics - Règles et principes généraux d'achat) et font régulièrement l'objet de sensibilisation.

Lors du processus d'achat, les fournisseurs s'engagent à respecter ces principes. Les règles de l'aéroport imposent d'intégrer systématiquement la Charte achats responsables aux contrats signés avec les fournisseurs.

## Programme achats et partenariats responsables

Ce programme vise à garantir l'intégration de plusieurs axes de la démarche de durabilité de Genève Aéroport au cœur de la stratégie et des processus achats.

Pour cela, le service DPC – Planification stratégique, coordination projets et achats – définit quatre priorités :

### 1. Sensibilisation et formation des acheteurs

Pour intégrer efficacement les différents aspects de durabilité dans les achats, les acheteurs doivent être suffisamment formés à ces questions et disposer des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme achats responsables. Genève Aéroport s'est fixé pour objectif de former l'ensemble du personnel de la fonction Achats aux achats responsables d'ici à fin 2024.

Des actions de sensibilisation sont régulièrement menées afin de renforcer la culture achats responsables au sein de Genève Aéroport. On peut ainsi citer la participation de membres de la fonction achats au groupe achats responsables des établissements publics autonomes du canton Genève.

## **2. Sensibilisation des fournisseurs**

L'engagement des fournisseurs est clé pour réussir une démarche d'achats responsables. Il est nécessaire de sensibiliser les fournisseurs de Genève Aéroport afin de s'assurer que ces derniers s'engagent en faveur de la durabilité. Outre les vérifications légales, Genève Aéroport identifie annuellement un panel de fournisseurs et les sensibilise en leur demandant de s'engager formellement à partager les mêmes valeurs de durabilité que Genève Aéroport en termes de respect des normes et des principes d'égalité de traitement femmes – hommes.

## **3. Intégration dans le processus achats**

Genève Aéroport a mis en place en 2019 une Charte achats responsables précisant ses exigences et recommandations sur les thématiques sociales, environnementales et économiques. Au cours du processus d'achat, les soumissionnaires doivent adhérer aux principes de la Charte achats responsables. Si le fournisseur refuse de s'engager sur ces points, il est exclu. Depuis 2020, 100 % des fournisseurs sélectionnés au travers d'appels d'offres ouverts ou sélectifs se sont engagés à respecter les valeurs de Genève Aéroport en matière de développement durable.

## **4. Évaluation des fournisseurs**

Genève Aéroport s'est fixé pour objectif d'évaluer ses fournisseurs prioritaires d'ici à fin 2024, sur leur performance en matière de développement durable (droits humains et conditions de travail, environnement et climat, éthique des affaires) vérifiant ainsi les engagement pris.



## 6.3. Actions en faveur du respect des droits humains



Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité de l'aéroport quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme (UNGP) pour les « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

Sur cette base, l'aéroport a identifié en 2023 six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour Genève Aéroport :

- les droits humains sur le lieu de travail des membres du personnel de Genève Aéroport et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux;
- la discrimination, le harcèlement moral et physique;
- les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres;
- le droit à la santé et à une qualité de vie;
- le respect des droits humains des communautés locales (notamment les riverains de Genève Aéroport).

Au surplus, Genève Aéroport n'exerçant pas d'activité à l'étranger, l'entreprise présente de faibles risques en matière de travail des enfants au sens de l'art. 964j al. 3 CO et de l'Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit ou à haut risque et en matière de travail des enfants (ODiTr). Par ailleurs, Genève Aéroport respecte la réglementation internationalement reconnue équivalente telle que prévue aux art. 964j al. 4 CO et 9 de l'ODiTr et son annexe 2, partie B.

## Culture inclusive

Genève Aéroport est attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs qui sont encadrées par la politique des ressources humaines (cf. point 5 de ce rapport).

Genève Aéroport promeut une culture d'entreprise inclusive permettant à chacun de développer son potentiel. Elle exclut toute discrimination liée aux origines, au genre, à l'orientation ou à l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité (cf. point 5.3 de ce rapport en particulier pour les objectifs que l'aéroport se fixe en matière de mixité).

## Une organisation dédiée

Dès 2020, l'aéroport s'est réorganisé pour accélérer l'impact positif à travers ses activités, notamment:

- mise à disposition d'une plateforme externe sécurisée de signalements en matière de soupçons de fraude ou de plaintes pour atteinte à la personnalité. Cette plateforme est ouverte au personnel de Genève Aéroport, mais également à tous les tiers;
- création d'un Comité conformité chargé de contrôler le respect des processus internes de Genève Aéroport (appels d'offres, contractualisation, etc.);
- création d'un Comité éthique chargé de procéder annuellement à une évaluation

globale des actions et processus mis en œuvre par Genève Aéroport en matière éthique. Sa mission est de mettre en œuvre les grands principes éthiques (système de protection de la personnalité, lutte contre les risques de fraude ou de conflits d'intérêts, processus de conformité des achats et des procédures d'appels d'offres, etc.).

Tous les signalements reçus sont traités de manière confidentielle par le service d'audit interne de l'entreprise. Ce service est positionné dans l'organigramme de manière indépendante de la direction et est par ailleurs titulaire de la certification IIA (*Institute of Internal Auditors*). A l'issue du traitement par l'audit interne et lorsque nécessaire, des recommandations sont émises pour conduire à la mise en œuvre de mesures correctives (enquête administrative, sanction disciplinaire, renforcement de l'information et/ou de la formation, etc.).

## Respect des droits humains des communautés riveraines

Les activités opérationnelles de Genève Aéroport peuvent avoir des incidences sur les droits des communautés riveraines, en particulier sur les émissions de bruit. Poussières et autres impacts potentiels peuvent également avoir des conséquences sur les moyens de subsistance des communautés locales riveraines. Ainsi, la question de leur droit à la santé et à une qualité de vie sont deux sujets saillants pour Genève Aéroport. Ces points sont développés sous le point 4.1 de ce rapport. Nous nous engageons à respecter les Droits de l'homme internationalement reconnus, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, et nous adhérons aux lignes directrices de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Directive de l'Union européenne concernant la prévention et la traite des êtres humains ainsi qu'aux différentes réglementations suisses en la matière.

## 6.4. Éthique des affaires : prévention et détection de la corruption, de conflits d'intérêts et des pratiques anti concurrentielles



Genève Aéroport est un acteur majeur de l'aviation, secteur où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement. Les alertes en matière économique notifiées sur la plateforme externe sécurisée (Integrity24.com) sont traitées par un Comité formé de spécialistes qui peut émettre des recommandations, déclencher l'ouverture d'une enquête administrative, voire dénoncer les faits aux autorités pénales.

Pour prévenir les risques de corruption et de conflits d'intérêts, Genève Aéroport a adopté des procédures strictes en matière d'appels d'offres, notamment sous l'angle du risque de corruption et de conflits d'intérêts. Par exemple, le Service achats de Genève Aéroport exige de ses fournisseurs, un engagement conformité fournisseurs (ECF) robuste et régulièrement mis à jour. Le non-respect de législations relatives à la transparence, à la lutte contre la corruption est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé.

Les efforts en la matière sont constants, avec pour objectif d'assurer la pérennité et l'amélioration continue en termes de lutte contre la corruption et les risques de conflits d'intérêts. Des formations sont dispensées régulièrement pour maintenir le niveau de connaissance et d'expertise du personnel de Genève Aéroport: formation des chefs de projets en matière d'achats et d'appels d'offres, formations e-learning sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, etc.

## 1. Normes internes

La Directive de Genève Aéroport sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et le Code de conduite précisent les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Ces documents ont pour objectif de guider les comportements, les actions et les décisions, grâce à des principes éthiques. La Directive sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts définit les processus de prévention et de gestion des situations de conflits d'intérêts, l'utilisation des informations non rendues publiques, l'exercice des activités accessoires et des charges publiques et fixe les principes à respecter en matière de cadeaux, d'avantages et d'invitations, ainsi qu'en matière de recrutement, afin que le personnel de Genève Aéroport exerce ses activités de manière responsable, intègre et loyale, et prône la tolérance zéro en la matière.

Le code de conduite adopté en juin 2021 fournit un certain nombre d'exemples spécifiques de risques de conflits d'intérêts ou de comportements inappropriés auxquels les collaborateurs de l'aéroport peuvent être exposés.

En matière de diligence de conformité, la mise en œuvre de l'Engagement conformité fournisseurs (ECF) permet de s'assurer de l'éthique de nos prestataires et sous-traitants, conformément à la réglementation applicable en matière de marchés publics. La *due diligence* repose sur le recueil d'informations et d'attestations requises par Genève Aéroport (paiement des assurances sociales et des impôts, déclaration de l'entreprise certifiant que le principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes est respecté, respect des conventions collectives de travail ou des usages applicables à la branche, etc.). Sont également vérifiés les registres officiels relatifs aux entreprises en infraction. Les règles de conformité fournisseurs sont intégrées dans tous les documents contractuels de Genève Aéroport (contrats, conditions générales, documents d'appels d'offres). Des pénalités sont intégrées dans les contrats et dans les conditions générales.

De manière générale, les normes internes sont modifiées régulièrement pour tenir compte des évolutions réglementaires et législatives applicables à Genève Aéroport.



## 2. Sensibilisation et formation

En 2023, des actions de sensibilisation ont été menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée aux risques de fraudes et de comportements inappropriés sur l'intranet de Genève Aéroport met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les réglementations internes, des FAQ, des schémas, le guide d'utilisation et les coordonnées de la plateforme externe sécurisée, etc. Deux formations en ligne sur «Les conflits d'intérêts, l'affaire de tous?» et sur «La protection de la personnalité» ont été déployées à cet effet en 2023.

La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de *reporting* global annuel effectué par le Comité éthique. Ce *reporting* permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, conflits d'intérêts et fraude, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de signalements reçus sur la plateforme externe sécurisée.

Genève Aéroport ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité. En 2022, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur la protection des lanceurs d'alerte (LPLA), Genève Aéroport a adapté sa réglementation afin de renforcer la protection des lanceurs d'alerte et être en conformité avec cette nouvelle loi.

En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application des réglementations applicables à Genève Aéroport, tout manquement aux normes anticorruption, tout comportement violant les règles en matière de gestion des conflits d'intérêts, d'acceptation d'avantages, de cadeaux ou d'invitations, d'exercice d'une activité accessoire ou tout autre comportement frauduleux, peut donner lieu à l'ouverture d'une enquête administrative, à une dénonciation pénale, ainsi qu'à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté de Genève Aéroport en la matière est rappelée non seulement dans la réglementation et le Code de conduite, mais également dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet.





# 07

## **Création de valeur pour Genève et la Suisse**





Conformément à la vision 2040 et à la stratégie en découlant adoptée par le Conseil d'administration, à ses objectifs stratégiques et en cohérence avec ses valeurs, formalisés dans sa Politique de développement durable, Genève Aéroport œuvre à concilier ses responsabilités environnementales, sociales, et de gouvernance. Ces engagements se traduisent par des solutions concrètes se déclinant dans la gestion de l'ensemble de l'infrastructure aéroportuaire et les services offerts sur la plateforme.

La région genevoise est un pôle d'attraction économique, diplomatique, culturel et touristique de premier ordre. Directement relié à plus de 148 destinations en 2023, Genève Aéroport détient une place stratégique au cœur du continent européen et du tissu économique genevois. La proximité de l'aéroport et la qualité de sa desserte sont des éléments clés pour le tourisme d'affaires et la Genève internationale. 3'000 entreprises multinationales et 350 organisations internationales et non gouvernementales sont établies sur les bords du Léman. Genève Aéroport effectue plus de 4'700 accueils protocolaires pour l'année 2023, l'une des fréquences les plus élevées au monde.

Dans ce contexte, Genève Aéroport a identifié ses principaux risques et opportunités en matière de création et de partage de valeur:

- favoriser le développement économique de Genève et de la Suisse en répondant durablement au besoin de connectivité aérienne
- gérer les enjeux sociétaux en limitant les impacts négatifs liés à l'exploitation de l'aéroport.

Au 31 décembre	unité	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Initiatives d'intérêt général</b>						
Dépenses de sponsoring	(KCHF)	262	31	156	670	936
Dépenses en faveur de la mobilité durable	(KCHF)	2'273	2'115	1'655	1'636	2'412



## 7.1. Favoriser le développement économique des territoires



Chaque année Genève Aéroport distribue la moitié de ses bénéfices à l'État de Genève, soit 44 millions de francs en 2023, et génère 4,1 milliards de francs de valeur ajoutée à l'économie de la région, selon l'étude d'impact économique de 2017<sup>1</sup>.

### 1. Desserte aérienne

En 2023, Genève Aéroport offre un réseau aérien de plus de 148 destinations (contre 146 en 2022) en vols directs réguliers avec une cinquantaine de compagnies aériennes. L'ensemble des grandes villes et destinations d'affaires et loisirs en Europe sont extrêmement bien desservies, ainsi qu'une vingtaine de liaisons long-courriers stratégiques, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Cette connectivité, bénéficiant à plus de 16 millions de passagers en 2023 (+17,02 % par rapport à 2022; -8,05 % par rapport à 2019) est au service des besoins de la Genève internationale, des milieux d'affaires et touristiques, ainsi que de toutes les communautés étrangères vivant dans la région et qui ont gardé des liens forts avec leurs origines. Genève Aéroport s'efforce de renforcer encore de manière qualitative la densité de ce réseau, avec un accent sur de futures lignes intercontinentales à valeur stratégique.

## 2. Fret

L'aéroport de Genève joue un rôle important pour le transport de marchandises. Les industries locales jouissent d'opportunités pour vendre sur les marchés étrangers des produits manufacturés en Suisse et les commerçants peuvent importer rapidement et régulièrement une large palette de produits et de matières premières en provenance du monde entier. La région de Genève est en particulier réputée pour ses exportations dans les domaines de l'horlogerie, du luxe et de la chimie fine, qui nécessitent des prestations pointues en termes de traitement du cargo et des liaisons aériennes fiables. En 2023, 66'358 tonnes de fret ont été traitées.

## 3. Emplois

Selon l'étude d'impact économique de 2017<sup>1</sup>, 33'600 emplois directs, indirects et induits sont générés par les activités aéroportuaires, dont 11'000 sur le site, répartis dans les 200 entreprises qu'héberge la plateforme. Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois sur le canton de Genève, Genève Aéroport entend renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale.

Pour les projets d'infrastructure, Genève Aéroport se donne l'objectif de maximiser la création de valeur locale aussi bien au niveau des emplois, des achats et le développement

des compétences locales. Les nouveaux projets dans les énergies renouvelables, notamment les projets solaires, intègrent progressivement cet objectif afin de contribuer au développement de nouvelles filières industrielles et à l'emploi local.

## 4. Sponsoring et soutien local

Genève Aéroport s'engage auprès des communautés locales par l'intermédiaire de programmes de sponsoring et de mécénat. Sur le plan du sponsoring, l'aéroport soutient notamment des événements, des associations et des clubs basés à proximité de l'aéroport pour un montant de CHF 262'000.- (2023). Le service noue des partenariats stratégiques sportifs et culturels (ex. Geneva International Film Festival, Festival du film et Forum international sur les droits humains de Genève).

Partie intégrante de ce budget, un fonds mécénat est réservé aux actions humanitaires, caritatives et sociales, ainsi que de proximité dans les communes environnantes. Basée sur la stratégie de sponsoring (2023-2026), l'aéroport vise à améliorer les contours d'attribution des fonds liés au sponsoring et au mécénat, notamment en définissant et en mettant en place des critères publics d'attribution de durabilité (basés sur des certifications et des critères spécifiques). Le budget sponsoring est appelé à augmenter progressivement en 2024 et en 2025.

<sup>1</sup> BAK Economics, 2016, [https://www.gva.ch/fr/Downloads/Aeroport/Economic-Impact-GA\\_20176\\_report\\_FR.pdf](https://www.gva.ch/fr/Downloads/Aeroport/Economic-Impact-GA_20176_report_FR.pdf)

## 7.2. Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de Genève Aéroport



### 1. Dialoguer et impliquer ses parties prenantes

Genève Aéroport promeut le dialogue avec les parties prenantes locales afin de développer avec elles des relations constructives et transparentes. Pour cela, l'aéroport s'engage dans un processus de dialogue structuré et régulier avec ses parties prenantes pour les informer, les écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes. Ces dernières se retrouvent au sein de la matrice de matérialité mise à jour en 2023. À travers ce processus de dialogue et la publication de ce rapport, Genève Aéroport rend compte auprès de ses parties prenantes des enjeux concernant l'aéroport qui découlent de leurs préoccupations et de leurs attentes. L'aéroport a recours à des experts locaux pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités de ses parties prenantes ainsi que pour les consulter.

Durant la semaine du développement durable en septembre 2023, une table ronde a été organisée réunissant André Schneider, Directeur général de Genève Aéroport, et Sascha Nick, chercheur au Laboratoire d'économie urbaine et de l'environnement de l'EPFL et professeur de durabilité à la Business School Lausanne. Cela a été l'occasion d'évoquer les impacts de l'aviation actuelle ainsi que les perspectives de mener l'aviation vers davantage de durabilité.

D'autre part, la Commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAÉPA) s'est réunie tous les

trimestres 2023. À cette occasion sous l'égide du canton, Genève Aéroport, les communes avoisinantes, les associations économiques, les associations de riverains et de protection de l'environnement ainsi que les représentants de l'aviation débattent de nombreux sujets, en lien notamment avec l'empreinte sonore de la plateforme et les routes d'approche de l'aéroport.

Soucieux d'améliorer le dialogue avec les riverains, Genève Aéroport a développé une plateforme interactive sur les mouvements des aéronefs et le bruit émis ainsi qu'un blog. Ce dernier vise à présenter les enjeux, les activités, les projections de Genève Aéroport à ses différentes parties prenantes. De nombreux sujets sont traités, portant sur trois principales thématiques :

- L'aviation, son avenir et son évolution
- Nos infrastructures et nos chantiers stratégiques
- Le développement durable et nos objectifs environnementaux

## 2. Gérer le dialogue avec les communautés riveraines

Genève Aéroport entretient un dialogue permanent avec les communautés riveraines par le biais de commissions, groupes de travail, séances d'information, d'échanges et de visites. Ces dernières permettent de mieux comprendre les attentes et les préoccupations à l'endroit de Genève Aéroport. Ils favorisent la recherche de solutions équilibrées.

Par ailleurs, Genève Aéroport offre aux riverains un canal privilégié - facilement accessible - d'expression de leurs problèmes et réclamations. L'aéroport traite les demandes et les plaintes relatives aux mouvements d'avions ou aux activités de la plateforme. Ces sollicitations émanent des habitants gênés par le passage des avions en vol. Le nombre de plaintes par plaignant est passé de 78 en 2022 à 87 en

2023. Dans une démarche de progrès continu, l'analyse de l'ensemble des plaintes reçues permet d'améliorer la conduite des opérations. La gestion des plaintes fait partie du *reporting* sociétal de l'aéroport et des indicateurs de sa performance.

## 3. Développer des partenariats en faveur de la durabilité

En 2023, un nouveau partenariat a été lancé avec GAIN, un groupement d'entreprises aéronautiques de Suisse romande, pour travailler au sein d'un groupe collaboratif sur les aspects de durabilité. Les thèmes abordés ont été les suivants: programme de durabilité du *Swiss Triple Impact*, bilan carbone, hydrogène, électrification, certification ESG, etc. La participation de Genève Aéroport au sein de ce groupement vise notamment à ouvrir l'entreprise vers l'écosystème d'innovation externe - explorer les technologies, les solutions et pratiques émergentes en matière de durabilité via la participation à des programmes tel GAIN.

D'autres partenariats existent et s'étoffent notamment avec le canton de Genève et les entreprises publiques autonomes dans les différentes thématiques environnementales notamment avec l'association AERIA+, ainsi qu'avec plusieurs aéroports français et allemands, et notamment avec le groupe EnvStrat organisé par l'ACI regroupant de nombreux aéroports européens autour des thématiques de la durabilité.

Enfin, Genève Aéroport poursuit sa collaboration avec le Centre ornithologique de réadaptation (COR) notamment à travers le projet « martinets noirs » de juillet 2023. Cette journée a été mise en lumière lors d'une émission « Rencontre avec un as de la voltige, le martinets noirs », diffusée le mardi 29 août sur Genève Grandeur Nature, réalisée par *Léman Bleu*.



Portes Gates **A B C D**  
Enregistrement self-service  
Self-service check-in

Portes A B C D  
Enregistrement self-service  
Self-service check-in

Enregistrement self-service  
Self-service check-in

Enregistrement self-service  
Self-service check-in

Portes A B C D  
Enregistrement self-service  
Self-service check-in

# 08

## **Annexes**



# 8.1. Indicateurs de performance

## Principaux documents ESG

### Cadre réglementaire

#### Social & droits humains

- 2023 Manuel sécurité et protection incendie (MSPI)
- 2021 Code de conduite  
Manuel santé et sécurité au travail (STT)  
Directive concernant le congé paternité
- 2019 Charte de la diversité en entreprise  
Manuel personne à mobilité réduite (PMR)

#### Environnement

- 2024 Brochure bruit et fiches actions  
Stratégie CO<sub>2</sub>
- 2023 Cahier des charges gestion des déchets
- 2021 Politique de développement durable
- 2019 Charte achats responsables  
Directive environnementale pour les prestations effectuées sur le site de l'aéroport de Genève
- 2018 Politique environnementale
- 2017 Politique énergétique

#### Éthique et gouvernance

- 2023 Directive concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts - Protection des lanceurs d'alerte  
Règlement sur la protection de la personnalité  
Règlement sur les signatures
- 2022 Règlement d'organisation et de gouvernance de l'AIG  
Directive sur l'utilisation des technologies de l'information et de la Communication
- 2019 Directive relative aux frais et déplacements professionnels
- 2028 Directive GA sur les marchés publics  
Processus achat/MPP
- 2006 Statut du personnel et règlement d'application (Etat au 13 décembre 2022)

### Outils mis à disposition

- Le 2<sup>e</sup> Observatoire (personne de confiance)
- Plateforme Integrity24 (report de soupçons de fraude/conflits d'intérêts ou d'atteintes à la personnalité)
- Personnes RELAIS internes à GA
- Formations e-learning
  - Protection de la personnalité
  - Gestion des conflits d'intérêts
- Formations chefs de projet (achats et AO)
- Formations des cadres en matière de protection de la personnalité
- Référent éthique désigné selon le Code de conduite

### 2024 Rapports

- Rapport annuel 2023
- Rapport de durabilité 2023 (RPEF)
- Rapport financier 2023
- Directive concernant le congé paternité
- Charte de la diversité en entreprise
- Manuel personne à mobilité réduite (PMR)

### 2023 Certifications

- EcoVadis Silver (gestion RSE)
- ACA 3+ (gestion CO<sub>2</sub>) ACA 4+ en cours
- Label Friendly Workspace
- Arrêté du Conseil d'Etat du 11 janvier 2023 validant le dispositif de protection de lanceurs d'alerte de Genève Aéroport
- 2022 Label Entreprise écomobile du Canton de Genève (mobilité)
- Label 1+ (employabilité)
- 2019 Certificat Nature & Economie (label de qualité pour les aménagements proches du naturel)
- ISO 50'001 (management de l'énergie)

## Bruit

### Gestion du bruit

Bruit	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	Remarque
<b>Bruit du trafic aérien calculé</b>								
Surface de la courbe enveloppante VLI DSII	km <sup>2</sup>	29,9	8,9	11,8	35,1	NA (06/24)	Rapport annuel pour OFAC et Canton	Calculs EMPA
<b>Mouvements selon classe de bruit</b> ligne et charter, passagers uniquement (hors vol ferry)								
Classe IV	%	70,03	67,46	69,88	66,03	58,45		WEBI (OPS)
Classe V	%	18,75	22,78	22,25	24,95	32,53		WEBI (OPS)
<b>Mouvements nocturnes (22h00-05h59)</b>								
	<b>nb</b>	<b>10'084</b>	<b>3'058</b>	<b>2'089</b>	<b>9'261</b>	<b>9'618</b>		
Mouvements (22h00-22h59)	nb	6'801	2'406	3'045	6'055	6'228	Mouvements nocturnes	Stats OPS
Mouvements (23h00-23h59)	nb	3'009	551	970	2'933	3'108	Mouvements nocturnes	Stats OPS
Mouvements (00h00-00h29)	nb	227	35	36	239	240	Mouvements nocturnes	Stats OPS
Mouvements (00h30-05h59)	nb	47	66	38	34	42	Mouvements nocturnes	Stats OPS
<b>Programme insonorisation</b>								
Logements insonorisés total CH + FR	nb	3'983	4'028	4'140	4'159	4'183	Extraction base données insonorisation	-
<b>Dialogue avec les communautés riveraines</b>								
Plaintes riverains (bruit)	nb	250	625	167	78	87	Extraction base données réclamations	Espace collaboratif réclamation GA

## Énergie

	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Objectifs		Remarque
							2026	2030	
<b>Electricité</b>									
Production nette d'électricité renouvelable*	MWh	1'650	2'055	2'030	2'329	3'494	5'000	8'000	*Production totale de toutes les installations solaires PV du site (comprend des installations appartenant à des tiers et la production qui est revendue sur le réseau)
Consommation totale sur le site aéroportuaire*	MWh	56'734	45'663	46'609	53'664	52'962	-	-	*Consommation électrique totale (GA + tiers, MT+BT, y compris le solaire autoconsommé)
Consommation totale sur le site aéroportuaire avec certificats d'origine (périmètre EEC)*	MWh	50'728	41'488	42'270	48'270	46'419	-	-	*Consommation totale, sauf les clients qui sont approvisionnés sur le marché libre (pas de contrôle sur les certificats d'origine)
<b>Energie thermique</b>									
Energie thermique (corrigée degrés-jours)	MWh* deg j	31'495	32'677	34'886	25'707	23'526	-	-	
<b>Carburants</b>									
Consommation carburant véhicules et engins tarmac	MWh	16'806	8'134	8'516	11'852	12'871	-	-	
<b>Consommation énergétique totale</b>									
Consommation énergétique totale*	MWh	102'589	82'849	89'943	88'950	87'298	-	-	*Chaleur + électricité + carburant. Attention, ici la chaleur n'est pas corrigée des degrés jours
Consommation énergétique totale avec certificats (périmètre EEC)*	MWh	-	98'930*	85'008	85'293	82'149	-	-	*Périmètre EEC exclu l'électricité marché libre, et ajoute l'énergie géothermique et la récupération de chaleur. L'année «2020» est une année de référence reconstituée à partir de moyennes 2018-2019 et valeurs 2020 pour la production solaire
Consommation énergétique totale	MWh	45'547	37'435	43'021	37'538	36'435	-	-	
Part d'énergie renouvelable dans le mix énergie thermique et carburants (périmètre EEC)*	%	7	9	9	11	8	60	70	*Electricité pour véhicules, 50% CAD SIG, géothermie, récupération de chaleur, solaire thermique
Efficacité énergétique par rapport à l'année de référence 2018-2019 (engagement EEC)*	%	-	0	2	15	-	15	25	*Calcul EEC avec 70% lié à l'intensité énergétique par SRE (kWh/m2) et 30% lié à l'intensité énergétique par trafic unit (kWh/TU)

## Climat

### Gestion du bruit

Emissions de gaz à effet de serre (GES)	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	
<b>GES total</b>	<b>t CO<sub>2</sub>e</b>	<b>223'768</b>	<b>107'210</b>	<b>117'276</b>	<b>179'719</b>	<b>NA 06/24</b>	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
<hr/>								
Emissions de GES - Scope 1+2	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	
<b>Scope 1- Emission directes</b>	<b>t CO<sub>2</sub>e</b>	<b>7'051</b>	<b>7'148</b>	<b>7'890</b>	<b>6'657</b>	<b>NA 06/24</b>	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
dont								
Chauffage, mazout	t CO <sub>2</sub> e	5'136	5'225	6'292	4'385	NA 06/24	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
Chauffage, gaz	t CO <sub>2</sub> e	804,9	744,5	728,9	586,7	NA 06/24	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
Carburant véhicules et engins GA	t CO <sub>2</sub> e	997,8	521,8	578,8	691,9	715,6	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
Groupes de secours	t CO <sub>2</sub> e	70,8	44,7	28,5	131,9	NA 06/24	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
<b>Scope 2 - Emissions indirectes liées à l'énergie</b>	<b>t CO<sub>2</sub>e</b>	<b>840</b>	<b>799</b>	<b>979</b>	<b>824</b>	<b>NA 06/24</b>	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
<b>Scope 1+2</b>	<b>t CO<sub>2</sub>e</b>	<b>7'891</b>	<b>7'947</b>	<b>8'869</b>	<b>7'481</b>	<b>NA 06/24</b>	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
<hr/>								
Estimations des émissions indirectes de GES - Scope 3 - selon reporting ACA (émissions avions LTO, trafic induit, carburant véhicules et engins hors GA, déplacements pros)	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	
<b>Scope 3</b>	<b>t CO<sub>2</sub>e</b>	<b>215'877</b>	<b>99'263</b>	<b>108'407</b>	<b>172'268</b>	<b>NA 06/24</b>	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	
<hr/>								
Indicateurs - Intensité des GES (scope 1, 2, 3)	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	Remarque
Intensité des GES tous scopes (+ information relative au dénominateur "TU*")	kgCO <sub>2</sub> e/TU	11,9	17,5	17,99	12,15	NA 06/24	<i>Document AIG ACI-ACA Footprint Calculation 1990-2023</i>	*TU = 100kgs de marchandises + nombre de passagers

## Environnement

### Empreinte environnementale

Gestion de l'air	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	Remarque
Dioxyde d'azote (NO2)	µg/m3	23,2	16,1	17	24	N/A 06/24	Document récapitulatif immissions EOLE	Concentration moyenne annuelle mesurée à la station EOLE
Particules fines (PM10)	µg/m3	14,6	14	12,9	14,4	N/A 06/24	Document récapitulatif immissions EOLE	Attention données actualisées en avril/mai (validation par le canton)
Particules fines (PM2.5)	µg/m3	9,8	9,4	8,6	9,1	N/A 06/24	Document récapitulatif immissions EOLE	

Gestion de l'eau	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	Remarque
Volume produit de dégivrage de type I	m <sup>3</sup>	567	220	232	439	N/A 04/24		
Volume produit de dégivrage type IV	m <sup>3</sup>	611	201	201	525	N/A 04/24		
Moyenne d'eau utilisée pour le dégivrage	l/avion	402	264	337	409	N/A 04/24		
Moyenne de glycol utilisé pour le dégivrage	l/avion	341	234	266	368	N/A 04/24		
Production de biogaz	m <sup>3</sup>	132'658	85'870	63'540	117'872	N/A 04/24		Produit à partir de résidus de dégivrage
<b>Consommation d'eau</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>259'751</b>	<b>259'751</b>	<b>222'158</b>	<b>213'009</b>	<b>214'098</b>	Facture WEBI	

## Gestion des déchets

Déchets	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	Remarque
<b>Volume total de déchets</b>	<b>t</b>	<b>3'706</b>	<b>1'694</b>	<b>1'612</b>	<b>2'751</b>	<b>N/A 03/24</b>		
dont déchets incinérables	t	1'776	695	669	1'363	N/A 03/24		
dont déchets recyclables	t	1'546	684	871	1'076	N/A 03/24	Webi Eugène	
dont déchets spéciaux	t	367	48	249	144	N/A 03/24		

Processus de traitement des déchets	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	Remarque
<b>Taux de recyclage</b>	<b>%</b>	<b>46,2</b>	<b>49,1</b>	<b>50,4*</b>	<b>47,3*</b>	<b>N/A 03/24</b>		<i>*Calcul estimé avec post tri</i>

## Accessibilité

Mobilité	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Documents	Remarque
<b>Part modale durable passagers</b>	<b>%</b>	<b>50,5</b>	<b>-</b>	<b>48,5</b>	<b>-</b>	<b>N/A 02/24</b>		<i>Regroupement transports "individuels" (voiture privée, dépose, taxi, voiture location...) et transports "collectifs" (transports publics mais aussi navettes hôtels, etc.).</i>
<b>Part modale durable employés</b>	<b>%</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>N/A</b>		<i>Enquête tous les 3/4 ans</i>
Personnels aéroport subventionnés par Genève Aéroport	nb	1'587	1'390	1'231	1'248	1'278		
Utilisateurs des navettes personnel aéroportuaire	nb	68'230	48'675	40'617	88'613	105'218	Document bilan plan mobilité personnels aéroport parking	

## Santé et sécurité

Santé et sécurité au travail	unité	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre d'accidents professionnels et non professionnels</b>	<b>nb</b>	<b>250</b>	<b>176</b>	<b>173</b>	<b>188</b>	<b>224</b>
Taux fréquence accidents professionnels et non professionnels	/ 1'000ETP	165	174	193	228	241
Accidents professionnels	nb	35	23	20	21	49
Pourcentage d'accidents professionnels	%	34	22,1	20	11	22
Taux fréquence d'accidents professionnels	/ 1'000ETP	34	22,1	20	22	50
Accidents non professionnels	nb	215	153	153	167	175
Pourcentage d'accidents non professionnels	%	207	147	153,3	89	78
Taux d'accidents non professionnels	/ 1'000ETP	207	144	153,	172	178
<b>Taux d'absence total</b>	<b>%</b>	<b>7,79</b>	<b>5,52</b>	<b>4,41</b>	<b>7,49</b>	<b>7,4</b>
Taux d'absence pour cause de maladie	%	5,89	4,56	3,6	6,29	6,18
Taux d'absence pour cause d'accident	%	1,9	0,96	0,81	1,2	1,22
<b>Nombre de décès accidentels</b>	<b>nb</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Equilibre famille-travail*	unité	2019	2020	2021	2022	2023
Temps plein	nb	867	853	817	792	809
Temps partiel	nb	269	252	242	240	241
Travail occasionnel à domicile	H	9'508	188'550	201'870	166'128	132'774
Congés maternité	nb	12	19	17	16	12
Congés paternité	nb	27	29	31	24	28

\*Pour des informations sur des catégories additionnelles, voir le Bilan social de l'Etat de Genève et des institutions autonomes (disponible à <http://ge.ch/etat-employeur/service-public/bilan-social>)

## Social

### Effectifs

	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
<b>Nombre total des membres du personnel*</b>	<b>nb</b>	<b>1'136</b>	<b>1'105</b>	<b>1'059</b>	<b>1'032</b>	<b>1'050</b>	*980,73 ETP (2023)
<b>Millions d'heures travaillées - Ensemble des membres du personnel</b>	<b>nb</b>	<b>-</b>	<b>1'064</b>	<b>997</b>	<b>972</b>	<b>982</b>	
Nombre de femmes	nb	333	331	313	299	303	
Nombre d'hommes	nb	803	774	746	733	747	
pourcentage de femmes	%	29,1	30	29,6	29	28,9	
pourcentage d'hommes	%	70,7	70	70,4	71	71,1	
<b>Flux du personnel</b>							
Taux de rotation	nb	4,79	9,28	4,44	8,51	5,38	
Engagements	nb	24,4	50	16	54	82	
Engagements hommes	nb	83	34	11	40	55	
Engagements femmes	nb	32	16	5	14	27	
<b>Total engagements CDI</b>	<b>nb</b>	<b>28,3</b>	<b>51</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>61</b>	
Engagements CDI	nb	67	32	8	33	51	
Mutations CDD-CDI	nb	21	19	12	8	10	
Promotion	nb	69	33	38	60	45	
<b>Répartition par secteur d'activité</b>							
Etat Major	nb	38	41	39	40	42	
Ressources humaines	nb	17	18	17	17	18	
Finances	nb	22	24	21	21	22	
Technologies	nb	62	61	63	58	62	
Infrastructures	nb	195	186	176	178	181	
Communication	nb	12	12	9	9	12	
Environnement et développement durable	nb	16	15	11	12	14	
Opérations	nb	742	717	693	667	668	
Commercial & développement	nb	32	31	30	30	31	
<b>Part des femmes dans l'encadrement</b>	<b>%</b>	<b>20,8</b>	<b>20</b>	<b>18,9</b>	<b>19,7</b>	<b>21,4</b>	
<b>Effectifs Direction</b>	<b>nb</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	
Femmes Direction	nb	2	2	2	2	3	
Hommes Direction	nb	5	5	5	5	4	
<b>Effectifs cadres supérieurs</b>	<b>nb</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
Femmes cadres supérieurs	nb	1	1	1	1	1	
Hommes cadres supérieurs	nb	2	3	3	3	4	
<b>Effectifs cadres*</b>	<b>nb</b>	<b>144</b>	<b>140</b>	<b>132</b>	<b>137</b>	<b>142</b>	
Femmes cadres	nb	30	28	25	27	29	
Hommes cadres	nb	114	112	107	110	113	

	unité	2019		2020		2021		2022		2023	
<b>Répartition cadres/non cadres par tranche d'âge*</b>	nb	Managers	Non-managers								
Moins de 30 ans	nb	2	102	0	70	0	55	0	58	0	69
de 30 à 50 ans	nb	62	638	62	635	52	605	57	573	57	570
Plus de 50 ans	nb	56	276	58	280	63	284	64	280	64	290

\*Ici manager = cadres hiérarchiques uniquement

	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
<b>Types de contrats de travail</b>	<b>unité</b>						
Contrat durée indéterminée (CDI)	nb	1'068	1'065	1'041	1'008	1'009	
Contrat durée déterminée (CDD)	nb	68	32	14	18	31	
Apprentis	nb	10	8	4	4	7	
Auxiliaires	nb	0	0	0	0	0	
Stagiaire	nb	1	0	0	2	3	

## Départs

	unité	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre de départs</b>	<b>nb</b>	<b>53</b>	<b>104</b>	<b>48</b>	<b>89</b>	<b>56</b>
Retraite	nb	3	2	2	11	7
Retraite anticipée	nb	9	16	7	22	13
Décès	nb	1	0	1	0	0
Démissions	nb	15	34	20	21	18
Licenciement	nb	16	22	9	30	14
Invalidité	nb	0	4	0	0	0
Fin de contrat	nb	9	26	9	5	4
<b>Selon le genre</b>						
Femmes	nb	18	27	16	31	21
Hommes	nb	35	77	32	58	35
<b>Taux de turnover*</b>						
Femmes	%	5,6	8,1	4,8	9,9	7
Hommes	%	4,6	9,6	4,1	7,8	4,8

\*Remarque : Le taux de turnover 2023 est calculé comme suit : Total des sorties de CDI (décès, licenciements, démissions, invalidités, fins de contrat) / effectif total au 31 décembre de l'année précédente.

## Diversité

	unité	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Pourcentage de femmes</b>						
Pourcentage de femmes sur le total du personnel	%	29,3	30	29,6	29	28,9
Nombre de femmes avec un CDI	nb	306	318	307	294	290
Pourcentage de femmes avec un CDI	%	91,9	96,1	98,1	98,3	95,7
Nombre de femmes en tant que cadres/manager	nb	33	31	28	30	33
Pourcentage de femmes en tant que cadres/manager	%	9,9	9,4	8,9	10	10,9
Pourcentage de femmes, membres de la Direction générale	%	40	40	40	50	60
<b>Pourcentage de femmes sur les nouvelles embauches</b>						
Nouvelles embauches	nb	115	50	16	54	82
Nombre de femmes total nouvellement embauchées	nb	32	16	5	14	27
Nombre de femmes cadres nouvellement embauchées	nb	11	6	1	3	4
Nouvelles femmes embauchées	%	27,8	32	31,3	25,9	32,9
Embauches de femmes cadres/managers en CDI	%	9,6	12	6,3	5,6	4,9

	unité	2019		2020		2021		2022		2023	
<b>Répartition des effectifs par genre et par âge</b>	nb	Femmes	Hommes								
Moins de 30 ans	%	29	75	20	50	12	43	6	52	9	60
de 30 à 50 ans	nb	202	498	208	489	194	463	192	438	188	439
Plus de 50 ans	nb	102	230	103	235	107	240	101	243	106	248

## Congés pour soins enfants

	unité	2019		2020		2021		2022		2023	
	nb	Femmes	Hommes								
Nombre de salariés ayant pris un congé pour garde d'enfants au cours de l'année	nb	79	130	53	78	35	55	60	110	75	139
Nombre d'employés qui sont retournés au travail dans l'année suivant la fin du congé pour garde d'enfant	nb	79	130	53	78	35	55	60	110	75	139
Nombre de salariés revenus au travail après la fin du congé pour garde d'enfants et toujours en activité 12 mois après leur retour au travail	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

## Évaluation individuelle annuelle

	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
% de salariés ayant eu un Entretien Individuel Annuel au cours de l'année	%	100	100	100	100	87,8	*L'ensemble du personnel a, durant la période de campagne ou hors campagne en cas d'absence, un entretien annuel formalisé avec objectifs et appréciation de critères, sauf en cas d'absences longue durée

## Travail à distance (Flexiwork)

	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
% de salariés couverts par un accord de travail à distance	%	-	-	-	-	32,4	*Uniquement données disponibles depuis 2023, le travail à distance n'existait pas ou de manière occasionnelle
% de salariés impliqués dans le travail à distance parmi ceux qui en ont la possibilité	%	-	-	-	-	40,7	*Uniquement données disponibles depuis 2023, le travail à distance n'existait pas ou de manière occasionnelle

## Travail à temps partiel

	unité	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés qui choisissent de travailler à temps partiel	nb	269	252	242	240	241
Nombre de femmes qui choisissent de travailler à temps partiel	nb	189	184	178	168	160
% de salariés qui choisissent de travailler à temps partiel	%	23,7	22,8	22,9	23,3	23
% de femmes qui choisissent de travailler à temps partiel	%	56,8	55,6	56,9	56,2	52,8

## Dialogue social

	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
Représentation du personnel - Composition de la ComPers	nb	22	22	22	22	22	*dont 11 représentants de tout le personnel (élus par l'ensemble du personnel) et 11 représentants de groupes (élus par leurs groupes - ex. Etat-major, Infrastructure, Passagers, etc.)

	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
Enquêtes internes (Pulse Survey)*	nb	-	-	4	4	1	*Enquête menée tous les ans depuis 2021
Taux d'engagement des salariés	%	-	-	-	-	*	*Enquête d'engagement fait fin 2023 / Résultats Q2/2024
Moral des collaborateurs sur la base de la manière dont se sont déroulées leurs deux dernières semaines au niveau professionnel / données déclaratives	%	-	-	73,63	72,38	70,75	

## Rémunération

	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
Salaire moyen	CHF	-	-	102'823	102'821	106'559	salaire fixe
Salaire médian	CHF	-	-	95'869	95'869	99'073	

## Éthique et gouvernance

Lutte contre les comportements et pratiques frauduleuses et inappropriées	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
Participation à une formation en ligne sur la lutte contre la corruption, conflits d'intérêts et les fraudes	%	-	-	97,3	-	97,84	<i>Incidents relevant de la corruption, des conflits d'intérêts et des pratiques anti-concurrentielles</i>
Participation à une formation pour les chefs de projet (achats et appel d'offre)	nb	24	22	0	12	15	
Incidents d'intégrité* enregistrés sur la plateforme Integrity24	nb	-	4	2	2	1	<i>*Document confidentiel</i>

## Création de valeur pour Genève et la Suisse<sup>1</sup>

Indicateurs clés financiers	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
Chiffre d'affaires	MCHF	493,9	191,2	209	423,1	490	
EBITDA*	MCHF	157	-60	-16	158	189	<i>*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation</i>
Résultat net	MCHF	42	-129	-89	46	44	
Cash flow investissements	MCHF	-232	-126	-121	-61	-68	
Dette nette/EBITDA	MCHF	2	na	na	4,3	3,1	

Indicateurs clés économiques	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
Nombre de passagers (millions)	nb	18	6	6	14	16	<i>Rapport OPSSTAT</i>
Total mouvements trafic global	nb	186'043	86'354	99'249	163'168	172'841	<i>Rapport OPSSTAT</i>

Partage de valeurs	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
Rétrocession à l'Etat*	MCHF	42	0	0	15	44	<i>*L'information est présentée pour le résultat de l'année concernée, indépendamment de l'année durant laquelle il a été versé.</i>
Salaires et charges sociales (total des charges de personnel)	MCHF	159	146	125	145	151	

Initiatives d'intérêt général	unité	2019	2020	2021	2022	2023	Remarque
Dépenses de sponsoring	KCHF	936	670	156	31	262	<i>Comptabilité finances</i>
Dépenses en faveur de la mobilité durable	KCHF	2'472	1'677	1'654	2'115	2'273	<i>Document bilan plan mobilité personnels aéroport parking</i>

<sup>1</sup> BAK Economics publié en ligne sous [https://www.gva.ch/fr/Downloads/Aeroport/Economic-Impact-GA\\_20176\\_report\\_FR.pdf](https://www.gva.ch/fr/Downloads/Aeroport/Economic-Impact-GA_20176_report_FR.pdf)



## 8.2. Index du contenu de la norme GRI

Numéro	Titre	Référence
GRI 1	Fondation 2021	
GRI 2	Informations générales 2021	
<b>L'organisation et ses pratiques de reporting</b>		
2-1	Détails de l'organisation	Rapport de durabilité 2023, 2.6. Notre modèle d'affaires
2-2	Entités incluses dans le reporting durabilité de l'organisation	Rapport de durabilité 2023, 1. Périmètre et méthodologie
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Rapport de durabilité 2023, 1. Périmètre et méthodologie
2-5	Assurance externe	Rapport de durabilité 2023, 8. Annexes.
<b>Activités et travailleurs</b>		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Rapport de durabilité 2023, 2.6. Modèle d'affaires
2-7	Employés	Rapport de durabilité 2023, 5. Enjeux sociaux
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Rapport de durabilité 2023, 6.2. Sous-traitance et fournisseurs
<b>Gouvernance</b>		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Rapport de durabilité 2023, 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport de durabilité 2023, 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité
2-11	Présidence de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport de durabilité 2023, 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport de durabilité 2023, 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité

2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Rapport de durabilité 2023, 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Rapport de durabilité 2023, 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité
2-15	Conflits d'intérêts	Rapport de durabilité 2023, 6.1. Engagement des instances dirigeantes
2-16	Communication des préoccupations majeures	Rapport de durabilité 2023, 2.5. Identification et évaluation des principaux risques et opportunités en matière de durabilité
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport de durabilité 2023, 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport de durabilité 2023, 2.7. Une gouvernance intégrée et transverse de la durabilité
2-19	Politique de rémunération	Rapport de durabilité 2023, 5.1. Attirer et fidéliser les collaboratrices et collaborateurs
2-20	Processus de détermination de la rémunération	Rapport de durabilité 2023, 5.1. Attirer et fidéliser les collaboratrices et collaborateurs
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Rapport de durabilité 2023, 5.1. Attirer et fidéliser les collaboratrices et collaborateurs
<b>Stratégie, politiques et pratiques</b>		
2-22	Déclaration sur la stratégie de durabilité	Rapport de durabilité 2023, 2.2. Notre vision en matière de durabilité
2-23	Engagement politique	Rapport de durabilité 2023, 2.3 Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies
2-24	Intégration des engagements politiques	Rapport de durabilité 2023, 2.2. Notre vision en matière de durabilité
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Rapport de durabilité 2023, 2.5. Identification et évaluation des principaux risques et opportunités en matière de durabilité
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport de durabilité 2023, 6.4. Prévention et détection de la corruption, conflits d'intérêts et pratiques anti-concurrentielles
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Rapport de durabilité 2023, 1. Périmètre et méthodologie
2-28	Adhésions à des associations	Rapport de durabilité 2023, 7.1. Favoriser le développement économique du territoire

---

## Engagement des parties prenantes

---

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Rapport de durabilité 2023, 2.4. Un dialogue ouvert avec les parties prenantes
2-30	Négociations collectives	Rapport de durabilité 2023, 5.5. Promouvoir le dialogue social

---

### GRI 3      **Sujet de matérialité 2021**

---

3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Rapport de durabilité 2023, 2.5. Identification et évaluation des principaux risques et opportunités en matière de durabilité
3-2	Liste des thèmes pertinents	Rapport de durabilité 2023, 2.5. Identification et évaluation des principaux risques et opportunités en matière de durabilité
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Rapport de durabilité 2023, 2.5. Identification et évaluation des principaux risques et opportunités en matière de durabilité

---

### GRI 201      **Performance économique 2016**

---

201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport de durabilité 2023, 7.1. Favoriser le développement économique du territoire
-------	---	---

---

### GRI 203      **Impacts économiques indirects 2016**

---

203-1	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	Rapport de durabilité 2023, 3. Enjeux climatiques et environnementaux
203-2	Impacts économiques indirects importants	Rapport de durabilité 2023, 7.1. Favoriser le développement économique du territoire

---

### GRI 205      **Anti-corruption 2016**

---

205-1	Opérations évaluées pour les risques liés à la corruption	Rapport de durabilité 2023, 6.4. Prévention et détection de la corruption, conflits d'intérêts et pratiques anti-concurrentielles
205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures anti-corruption	Rapport de durabilité 2023, 6.4. Prévention et détection de la corruption, conflits d'intérêts et pratiques anti-concurrentielles
205-3	Incidents de corruption confirmés et mesures prises	Rapport de durabilité 2023, 6.4. Prévention et détection de la corruption, conflits d'intérêts et pratiques anti-concurrentielles

---

### GRI 206      **Comportement anticoncurrentiel 2016**

---

206-1	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, antitrust et pratiques monopolistiques	Rapport de durabilité 2023, 6.4. Prévention et détection de la corruption, conflits d'intérêts et pratiques anti-concurrentielles
<b>GRI 302</b>	<b>Énergie 2016</b>	
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Rapport de durabilité 2023, 3.3. Maîtrise de l'énergie
302-3	Intensité énergétique	Rapport de durabilité 2023, 3.3. Maîtrise de l'énergie
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Rapport de durabilité 2023, 3.3. Maîtrise de l'énergie
302-5	Réductions des besoins énergétiques des produits et services	Rapport de durabilité 2023, 3.3. Maîtrise de l'énergie
<b>GRI 305</b>	<b>Émissions 2016</b>	
305-1	Émissions directes (scope 1) de GES	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
305-2	Émissions de GES indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
305-3	Autres émissions indirectes (Scope 3) de GES	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
305-4	Intensité des émissions de GES	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
305-5	Réduction des émissions de GES	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
305-6	Émissions	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
305-7	Oxydes d'azote (NoX), oxydes de soufre (SoX) et autres émissions atmosphériques importantes	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
<b>GRI 306</b>	<b>Déchets 2020</b>	
306-1	Production de déchets et impacts importants liés aux déchets	Rapport de durabilité 2023, 3.6. Gestion des ressources matérielles
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Rapport de durabilité 2023, 3.6. Gestion des ressources matérielles

306-3	Déchets générés	Rapport de durabilité 2023, 3.6. Gestion des ressources matérielles
306-4	Déchets détournés de l'élimination	Rapport de durabilité 2023, 3.6. Gestion des ressources matérielles
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Rapport de durabilité 2023, 3.6. Gestion des ressources matérielles
<b>GRI 308</b>	<b>Évaluation environnementale des fournisseurs 2016</b>	
308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères environnementaux	Rapport de durabilité 2023, 6.2. Sous-traitance et fournisseurs
<b>GRI 401</b>	<b>Employabilité 2016</b>	
401-1	Embauches de nouveaux employés et roulement du personnel	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
401-3	Congé parental	Rapport de durabilité 2023, 5.4. Améliorer la qualité de vie au travail et le bien-être du personnel
<b>GRI 403</b>	<b>Santé et sécurité au travail 2018</b>	
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Rapport de durabilité 2023, 4.1. Prévenir le risque d'un accident
403-3	Services de santé au travail	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail
403-4	Participation, consultation et communication des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail
403-5	Formation des travailleurs en santé et sécurité au travail	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail
403-7	Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations commerciales	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail tous
403-9	Accidents du travail	Rapport de durabilité 2023, 3.1 Prévenir le risque d'un accident

403-10	Maladie liée au travail	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail tous
<b>GRI 404</b>	<b>Formation et éducation 2016</b>	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport de durabilité 2023, 5.2. Développer les compétences
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant régulièrement d'évaluations de performance et d'évolution de carrière	Rapport de durabilité 2023, 5.2. Développer les compétences
<b>GRI 405</b>	<b>Diversité et égalité des chances 2016</b>	
405-1	Diversité des instances de gouvernance et des salariés	Rapport de durabilité 2023, 8.1. Indicateurs de performance
<b>GRI 406</b>	<b>Non-discrimination 2016</b>	
406-1	Incidents de discrimination et mesures correctives prises	Rapport de durabilité 2023, 6.4. Prévention et détection de la corruption, conflits d'intérêts et pratiques anti-concurrentielles
<b>GRI 413</b>	<b>Communautés locales 2016</b>	
413-1	Opérations avec engagement des communautés locales, évaluations d'impact et programmes de développement	Rapport de durabilité 2023, 7.2 Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de Genève Aéroport
413-2	Opérations ayant des impacts négatifs réels et potentiels importants sur les communautés locales	Rapport de durabilité 2023, 7.2 Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de Genève Aéroport
<b>GRI 414</b>	<b>Bilan social fournisseurs 2016</b>	
414-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés sur critères sociaux	Rapport de durabilité 2023, 6.2 Sous-traitance et fournisseurs
413-2	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport de durabilité 2023, 6.2 Sous-traitance et fournisseurs
<b>GRI 416</b>	<b>Santé et sécurité des clients 2016</b>	
416-1	Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des catégories de produits et de services	Rapport de durabilité 2023, 4.2. Prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail tous

**Aéroport International de Genève  
Le Grand-Saconnex**

---

**Rapport d'assurance limitée indépendant  
sur certains indicateurs ESG sélectionnés  
pour 2022 concernant l'environnement et  
pour 2023 concernant le social et la gouvernance**

---

## **Rapport d'assurance limitée indépendant au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève, Le Grand-Saconnex**

Nous avons été mandatés par votre organisation pour fournir une assurance limitée sur certains indicateurs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) du rapport extra-financier de l'Aéroport International de Genève, sélectionnés pour l'année 2022 concernant l'environnement et pour l'année 2023 concernant le social et la gouvernance. Notre mission d'assurance se limite sur les indicateurs présentés en annexe.

### **Responsabilités du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève (« AIG ») est responsable de la préparation et de la présentation de son rapport extra-financier. Cette responsabilité inclut la présentation du modèle d'affaires et des activités, la description des principaux enjeux non financiers, la détermination des objectifs, l'établissement de mesures internes et le calcul des indicateurs à partir desquels les informations rapportées sont dérivées. Ces indicateurs ont été préparés conformément aux procédures de AIG ou en référence au GRI (Global Reporting Initiative) pour certaines informations spécifiques listées en annexe.

### **Notre responsabilité**

Notre objectif est d'effectuer une mission d'assurance limitée afin d'exprimer une conclusion basée sur les travaux effectués. Nous avons réalisé notre mission d'assurance conformément aux standards ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Pour obtenir une assurance limitée, l'ISAE 3000 exige que nous examinions les processus et systèmes utilisés pour calculer les indicateurs sur lesquels nous fournissons une assurance limitée. Cette norme exige que nous nous conformions aux exigences d'indépendance et d'éthique, et que nous planifiions et effectuions notre mission d'assurance pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre conclusion d'assurance limitée. Cela n'inclut pas de tests détaillés des données sources des systèmes IT ou d'efficacité opérationnelle des processus et des contrôles internes. Cela fournit une assurance limitée et est sensiblement moins étendu qu'une mission d'assurance raisonnable.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni par aucune autre partie. Il se réfère uniquement aux travaux effectués désignés ci-dessous et non à de quelconques autres informations extra-financières de AIG pris dans leur ensemble.

## Résumé des travaux effectués

Nos procédures d'assurance limitée incluent :

- La compréhension du modèle d'affaires et des activités de AIG, ainsi que la description des enjeux de durabilité associés à ces activités.
- Les entretiens avec la Direction et des personnes ayant la responsabilité opérationnelle de la performance en matière de durabilité pour apprécier le processus d'identification des enjeux prioritaires, la détermination des objectifs et l'établissement des mesures internes.
- La visite sur site pour évaluer directement les pratiques opérationnelles, examiner les processus de collecte et de validation des données pertinentes et analyser les fichiers de calculs liés aux indicateurs ESG.
- Les testings sur les indicateurs chiffrés, sélectionnés en utilisant des techniques d'échantillonnage, afin de vérifier l'application correcte (i) des procédures définies par AIG ou (ii) des parties du contenu du Standard GRI pour certaines informations, dans l'optique de concilier ces données avec les documents justificatifs : voir annexe.
- La mise en œuvre des procédures analytiques pour vérifier la consolidation correcte des données auditées et la cohérence de tout changement dans ces données.

Nous n'avons effectué aucun travail sur des données autres que celles décrites dans le paragraphe ci-dessus et en annexe. Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer une base pour nos conclusions en matière d'assurance.

## Limites inhérentes

Le processus qu'une organisation adopte pour définir, collecter et rapporter des données sur sa performance non financière n'est pas soumis aux processus formels adoptés pour le reporting financier. Par conséquent, les données de cette nature peuvent être sujettes à des variations dans les définitions, les méthodes de collecte et de reporting sans norme cohérente et acceptée. Cela peut entraîner des informations non comparables entre les organisations et d'une année à l'autre au sein d'une organisation à mesure que les méthodologies évoluent. Pour clarifier ce processus, AIG prépare son rapport extra-financier en utilisant des indicateurs sélectionnés du GRI, ou des parties de leur contenu.

## Déclaration d'indépendance et de compétence

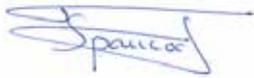
Dans le cadre de notre mission, nous avons respecté les exigences applicables du Code de Déontologie pour les Experts-Comptables émis par le Conseil des Normes Internationales d'Ethique pour les Comptables. Ces exigences nous interdisent notamment de prendre des positions financières, commerciales, de gouvernance et de propriété qui pourraient affecter, ou être perçues comme affectant, notre indépendance et impartialité, ainsi que de toute implication dans la préparation du rapport extra-financier. Nous avons confirmé à AIG que nous avons maintenu notre indépendance et objectivité tout au long de notre mission et en particulier qu'aucun événement ou service interdit n'a été fourni pouvant compromettre notre indépendance et objectivité.

Par ailleurs, nous respectons la norme ISQM 1 et nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences juridiques et réglementaires applicables.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons effectuées, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les indicateurs ESG sélectionnés tels qu'ils sont présentés en annexe de ce rapport (comprenant les indicateurs de 2022 pour l'environnement et de 2023 pour le social et la gouvernance) ne sont pas préparés et divulgués dans tous leurs aspects significatifs conformément aux procédures de AIG ou en référence au GRI (Global Reporting Initiative) pour certaines informations spécifiques.

MAZARS SA



Franck Paucod  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Lucie Perret  
Réviseur agréée

Genève, le 01.03.2024

## Annexe

- Liste des indicateurs audités du rapport extra-financier de AIG

Annexe : Liste des indicateurs audités du rapport extra-financier de AIG

Environnement - Emissions de CO2		Année
<u>Emissions directes de GES (Scope 1)</u>		
Boilers, light oil		2022
Refrigerant leakage		2022
<u>Autres émissions indirectes de GES liées au secteur de l'aviation (Scope 3)</u>		
Diesel use for non GVA airside vehicules		2022
Gasoline used for non GVA airside vehicule		2022
Landside access by vehicules, including parking		2022
LTO cycle		2022
APU		2022

Environnement - Autres données		Année
Production de biogaz		2022
Personnels aéroport subventionnés par Genève Aéroport		2023
Utilisateurs des navettes personnel aéroportuaire		2023

Environnement - Autres données GRI		Année	Indicateur GRI associé
Intensité des GES tous scopes (+ information relative au dénominateur "TU")		2022	GRI 305-4
Consommation d'eau potable		2023	GRI 303-3-a
Mouvements (22h00-22h59)		2023	G4-A02
Mouvements (23h00-23h59)		2023	G4-A02

RH - Autres données		Année
Pourcentage de femmes avec un CDI		2023
Pourcentage d'employés choisissant le travail à distance lorsqu'ils en ont la possibilité		2023
Nombre total de salariés embauchés en CDI (engagement + mutation)		2023
Nombre d'accidents professionnels et non professionnels		2023
Part des femmes dans l'encadrement		2023
Nombre de salariés ayant pris un congé pour garde d'enfants au cours de l'année - Femmes		2023
Nombre de salariés ayant pris un congé pour garde d'enfants au cours de l'année - Hommes		2023

RH - Données GRI		Année	Indicateur GRI associé
Nombre total d'employés - Effectif total		2023	GRI 401-1-b
Nombre total d'employés - Femmes		2023	GRI 401-1-b
Nombre total d'employés - Hommes		2023	GRI 401-1-b
Nombre total de départs - Effectif total		2023	GRI 401-1-b
Nombre total de départs - Femmes		2023	GRI 401-1-b
Nombre total de départs - Hommes		2023	GRI 401-1-b
Taux de turnover - Femmes		2023	GRI 401-1-b
Taux de turnover - Hommes		2023	GRI 401-1-b
Congés maternité - Femmes		2023	GRI 401-3-b
Congés paternité - Hommes		2023	GRI 401-3-b
% de salariés ayant eu un Entretien Individuel Annuel au cours de l'année - Effectif total		2023	GRI 404-3-a

Economie - Autres données		Année
Nombre de passagers annuel (millions)		2023
Chiffre d'affaires		2023
Résultat net		2023
Total mouvements trafic global		2023

Éthique - Autres données		Année
Rétrocession à l'Etat (dont droit de superficie)		2023
Salaires et charges sociales (total des charges de personnel)		2023
Dépenses de sponsoring		2023
Dépenses en faveur de la mobilité durable		2023

Éthique - Données GRI		Année	Indicateur GRI associé
Participation à une formation en ligne anti-corruption - Effectif total		2023	GRI 205-2-b / GRI 205-2-e





Conception : @Genève Aéroport

Crédits photo : @GenèveAéroport, @Marcninghetto

Impression : Prestige Graphique SA, Genève



imprimé en  
suisse





**Aéroport International de Genève**

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 80 00  
[www.gva.ch](http://www.gva.ch)